



VOYAGES 2020

SÉJOURS VILLAGES DE VACANCES

VOYAGES CULTURELS ET DE MÉMOIRE • VOYAGES CULTURELS ET SOLIDAIRES

TERALIS

PROGRAMME VOYAGES 2020

● VILLAGE DE VACANCES DOMAINE DE VAL UBAYE

Les Hautes-Alpes et Turin P 4
Ski famille aux Orres, tout compris p 5
Randonnées en raquettes à neige p 6
Rando-patrimoine lacs & refuges p 6
L'Embrunais à vélo tout chemin
électrique p 7

● VOYAGES CULTURELS ET DE MÉMOIRE

Lyon, ville capitale p 14
Cracovie, au fil du temps p 15
L'Italie du nord
et la Grande Guerre 14-18 p 16
Les perles du Caucase p 17

● VILLAGE DE VACANCES CHÂTEAU DE COLLONGES

Plus belle la vie
au Château de Collonges p 8
Verdoyante Auvergne p 10
La route du vin p 11
Expérience Rhône-Alpes p 12

● VOYAGES CULTURELS ET SOLIDAIRES

La Palestine « autrement » p 18
Grand tour d'Israël et de Palestine p 19
Immersion au coeur de la Palestine p 20
Randonnée sur le sentier d'Abraham p 21
Randonnée solidaire en terres berbères p 22
Le Maroc « autrement » p 23

-  Voyage en car
-  Voyage en voiture
-  Voyage en avion
-  Familles
-  Eco-tourisme
-  Accessible aux personnes à mobilité réduite

NOUVEAUTÉ : RÉSERVEZ
VOTRE VOYAGE DIRECTEMENT SUR
WWW.TERALIS.BE

Les avantages :

- Frais de dossier gratuits (15 €)
- Réservez et payez votre voyage en quelques clics
- Accès 24h/24 à votre dossier en ligne

Comment réserver ?

1. Introduisez sur la page d'accueil du site le CODE DU VOYAGE repris dans la brochure.

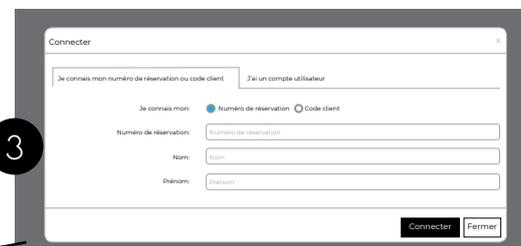


Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be
#OCC191005

2. Cliquez sur le bouton RÉSERVER de la page du voyage sélectionné.



3. Remplissez vos coordonnées et procédez au paiement en ligne.



4. Accédez à votre dossier 24h/24 via l'espace client.



Vous pouvez également réserver votre voyage en nous renvoyant le formulaire d'inscription en p. 27 (Frais de dossier 15 €).



TERALIS - Charleroi
Place Albert 1er, 34
6031 Monceau-sur-Sambre
Tél.: 071/86.66.60
info@teralis.be

TERALIS - Tournai
Boulevard des Combattants, 84
7500 Tournai
Tél.: 069/76.56.25
info.ty@teralis.be

PARTICIPEZ À NOS CONFÉRENCES INÉDITES



“CRACOVIE/KAZIMIERZ : Arts et histoire d'une métropole multiculturelle européenne”

Jeudi 23 janvier 2020 – 19h

Lieu : Château de Monceau-sur-Sambre
(Place Albert 1^{er} 34 –
6031 Monceau-sur-Sambre)

Conférencier : Roland Baumann,
historien de l'art, anthropologue
et journaliste

Cracovie est l'un des joyaux du patrimoine européen. Son histoire est étroitement liée à celle de Kazimierz, ville indépendante médiévale, rattachée à Cracovie et centre d'une importante communauté juive, du 16^{ième} siècle à la deuxième guerre mondiale. Roland Baumann évoquera les grands moments et les hauts lieux de cette métropole multiculturelle européenne et s'intéressera également à la renaissance de la vie juive ainsi qu'aux enjeux actuels du tourisme mémoriel.

« ARMÉNIE/GEORGIE: histoires mouvementées, mémoires tourmentées »

Jeudi 20 février 2020 – 19h

Lieu : Maison de la réunion à Mons
(Rue de la Réunion 5, 7000 Mons)

Conférencier : Bernard Coulie,
docteur en philologie et histoire orientales,
professeur à l'UCL

L'Arménie et la Géorgie sont voisines et bien des éléments de leur histoire les rapprochent ; bien d'autres les distinguent, voire les séparent. Mais elles ont en commun la conscience d'un passé glorieux et puissant, même si cette gloire et cette puissance résident davantage dans leur mémoire que dans la réalité. Elles ont aussi en commun le sentiment d'avoir été privées par les états voisins du destin qui aurait pu être le leur. Dans le cas arménien, le génocide de 1915 est, bien plus qu'une question de mémoire, une blessure encore ouverte.



« MAROC, le pays berbère – film suivi d'une conférence »

Mercredi 12 février 2020 – 19h

Lieu : Hôtel de ville de Tournai
(Allée Paul Bonduelle – 7500 Tournai)

Conférencier : Dany Marique, journaliste
conférencier spécialisé en tourisme,
réalisateur de reportages et de films

Les Berbères ont leur légitimité dans l'histoire, et affrontent aujourd'hui les mutations du Maroc. Entre Atlantique et Sahara, nous parcourons ce pays dans lequel l'homme s'est intégré avec bonheur. Les Aït Bougmez de la Vallée Heureuse s'activent sur les lopins de terre que l'Atlas leur concède. Parmi diverses rencontres marquantes, celle de Pierre Rabhi, paysan philosophe et écrivain, nous montrera sur place la pratique de son modèle d'agroécologie.

« Aux origines du conflit israélo-palestinien »

Jeudi 06 février 2020 – 19h

Lieu : Maison de la réunion à Mons
(Rue de la Réunion 5, 7000 Mons)

Conférencier : Serge Hustache,
Président de Teralis et auteur de plusieurs
ouvrages sur l'orientalisme.

Serge Hustache vous propose de revisiter les mythes fondateurs du sionisme, ainsi que l'émergence des mouvements religieux et messianiques qui vont rendre possible au 19^{ième} siècle le projet colonial et la création de l'Etat d'Israël. Un éclairage qui permet de mieux saisir le sens des derniers événements comme l'accélération de la colonisation ou encore le transfert de l'Ambassade américaine à Jérusalem.



France – Hautes-Alpes /
Italie – Turin
10 jours / 9 nuits

983 € / personne
13 > 22 juin 20



Au départ du Domaine de Val Ubaye, nous vous invitons à découvrir deux facettes des Alpes. Turin, une ville incontournable en Italie, à l'architecture remarquable, avec une collection impressionnante de musées ainsi que son célèbre club de football. Mais aussi le patrimoine des Hautes-Alpes, où vous vivrez quelques expériences uniques grâce au terroir et aux paysages propres à cette magnifique région.

LES POINTS FORTS :

- City-trip de 3 jours à Turin
- Visite guidée du stade de la Juventus
- Atelier culinaire autour du chocolat
- Repas croisière sur le Lac de Serre-Ponçon

J1 BELGIQUE / BARATIER

Départ en car de Belgique en matinée. Arrivée en début de soirée au Domaine de Val Ubaye.

J2 PICOMTAL

Matinée libre au domaine. L'après-midi, nous vous emmenons au Château de Picomtal à Crots, pour un atelier démonstration culinaire sur le chocolat.

J3 TURIN

Départ pour un city-trip de 3 jours à Turin. Immersion dans l'Histoire d'un des plus grands clubs de football européen, La Juventus de Turin. Visite guidée du Juventus Museum. Vous découvrirez les endroits les plus privés du stade, des tribunes à la pelouse. L'après-midi, direction le Musée National du Cinéma, dont le sommet accessible par un ascenseur central en verre vous offre une vue panoramique sur la ville.

J4 TURIN

Visite guidée du Musée Egyptien de Turin, second musée le plus important après le Musée du Caire. Ce musée recèle de véritables trésors, dans un parcours modernisé et multimédia. Après-midi, visite guidée du centre historique de Turin. Au départ de la Piazza Castello, cœur de la ville, jusqu'à la Porta Palatina, porte romaine de deux mille ans encore en parfait état.

J5 TURIN

Le matin, expérience typiquement turinoise avec le fameux marché de Porta Palazzo où tous les produits italiens sont au rendez-vous. L'après-midi, visite guidée du Lingotto. Ce bâtiment est l'ancienne usine Fiat, aujourd'hui centre commercial, hôtel et centre de congrès. Découverte de la Pinacothèque, qui renferme quelques sublimes œuvres d'art de Matisse et Renoir entre autres, mais également l'ancienne piste d'essai des voitures Fiat... sur le toit du bâtiment.

J6 JARJAYES

Matinée libre au domaine. L'après-midi, direction la ferme du Col de Jarjayes, où sont élevés des animaux courants des Hautes-Alpes, mais aussi des animaux provenant d'autres continents. La ferme cultive également le Petit Epeautre et produit une bière brassée avec leurs céréales. Dégustation de produits locaux.

J7 SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE / MANOSQUE

Le matin, visite guidée de Cadarache, centre de recherche unique dédié notamment aux Energies Alternatives et dont l'étude sur les énergies renouvelables est l'un des principaux enjeux. L'après-midi, visite guidée de l'usine de L'Occitane en Provence, marque mondiale reconnue pour ses produits et soins de beauté.

J8 EMBRUN / MONT-DAUPHIN / LAC DE SERRE-PONÇON

Matinée libre avec possibilité de se rendre au marché d'Embrun. L'après-midi, direction Mont-Dauphin, site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Découverte de la Fontaine pétrifiante de Réotier, source reconnue depuis des siècles pour ses vertus pour la peau. En soirée, vous profiterez d'une balade gourmande en bateau sur le Lac de Serre-Ponçon.

J9 PLAINE SOUS LE ROC / MAISON DU BERGER

Direction la Plaine sous le Roc pour une jolie balade, accompagnée d'un guide de montagne. Ce site est classé monument pittoresque historique et est composé de jardins potagers, de champs cultivés et de pâturages qui mènent jusqu'au bord de la Durance, uniquement sur des chemins plats. L'après-midi, découverte de la Maison du Berger dans la vallée de Champoléon.

J10 BARATIER / BELGIQUE

Départ pour la Belgique après le petit-déjeuner.

LE PRIX :

- **983 € / personne chambre double standard**
 - **Supplément balcon-terrasse: 43 € / chambre**
 - **Supplément single: 43 € / chambre**
- Prix valable à pd 40 participants.**

LE PRIX COMPREND

- Voyage aller-retour en car de grand tourisme
- Pension complète (repas du soir en J1 jusqu'au petit déjeuner en J10)
- Boissons de table (eau et vin)
- 7 nuits au Domaine de Val Ubaye
- 2 nuits au Best Western Crimea 3* à Turin
- City-trip de 3 jours à Turin
- Visites et excursions prévues au programme avec guide francophone
- Accompagnement Teralis sur place
- Accès wifi dans les espaces communs
- Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Repas durant les voyages aller-retour
- Assurances de voyage
- Pourboires
- Frais de dossier (15 € / dossier)

L'ordre des visites et excursions est susceptible d'être modifié.

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be
#DVU01

SKI FAMILLE AUX ORRES TOUT COMPRIS



France – Hautes-Alpes
8 jours / 7 nuits

à pd 573 € / personne
28 déc. 19 > 04 janv. 20
4 > 11 avr. 20



Afin de vous faire passer un séjour inoubliable aux sports d'hiver, nous nous occupons de tout ! Vous serez logés en pension complète au Domaine de Val Ubaye, nous prévoyons même votre lunch-packet pour vos journées au grand air. Notre formule comprend la mise à disposition du forfait ski ainsi que du matériel. Lorsque vous rentrerez au domaine en fin de journée, vous pourrez profiter de nos animations ainsi que de notre délicieux buffet.

LES POINTS FORTS :

- Séjour tout compris
- Domaine skiable adapté à tous les niveaux de ski
- Hébergement familial
- Cuisine avec spécialités régionales

- Une salle de restaurant avec vue panoramique sur le massif des Orres,
- Une cuisine en formule buffet variant les spécialités régionales,
- Un salon bar et des espaces détente,
- Une salle d'animation pour des activités en famille équipée de baby-foot, table de ping-pong, écran mural, lecteur DVD, jeux de société et Wii.

LE FORFAIT COMPREND

- Hébergement au Domaine de Val Ubaye (7 nuits)
- 6 jours en pension complète et 1 jour en demi-pension
- Boissons à table (eau et vin)
- Lunch-packet pour le midi
- Linge de toilette, literie, entretien des chambres
- Wifi dans les espaces communs
- Parking privé
- Assistance pour la réservation des cours de ski
- Taxe de séjour et TVA

L'HÉBERGEMENT AU DOMAINE DE VAL UBAYE

Niché dans les Hautes-Alpes, dans un cadre magistral, à seulement 12 km de la station de ski «Les Orres», le Domaine de Val Ubaye à Baratier vous accueille dans un environnement naturel exceptionnel de 10 hectares.

La résidence propose un hébergement moderne et chaleureux :

- Des chambres doubles, triples ou quadruples tout confort,

LE DOMAINE SKIABLE LES ORRES

100 km de pistes.

9 ● – 5 ● – 18 ● – 4 ●

Pour tous les niveaux de ski / culmine à 2720 m / au cœur d'une forêt de mélèzes / 1 espace ludique (snowpark) / 2 espaces de luge / 2 jardins de neige / enneigement automatique sur 47 % du domaine.

Son exposition nord-ouest permet de conserver une neige remarquable toute la saison !



LE PACKAGE SKI

COMPREND

- Mise à disposition des skis, chaussures et casque pendant 6 jours
- Ski pass du domaine skiable Les Orres pendant 6 jours
- 1 descente en luge sur rail / personne

LE FORFAIT NE

COMPREND PAS

- Voyages aller-retour
- Transferts vers la station « Les Orres »
- Assurances de voyage
- Frais de dossier (15 € / dossier)

LES PRIX

HÉBERGEMENT/PERSONNE	< 2 ans	3 à 5 ans	6 à 11 ans	> 12 ans
Du 28/12/2019 au 04/01/2020	Gratuit	111 €	185 €	375 €
Du 04/04/2020 au 11/04/2020	Gratuit	110 €	184 €	373 €
PACKAGE SKI		3 à 5 ans	6 à 11 ans	> 12 ans
Du 28/12/2019 au 04/01/2020		30 €	186 €	234 €
Du 04/04/2020 au 11/04/2020		30 €	158 €	200 €

NOUVEAUTÉ : location d'appartements au Domaine de Val Ubaye

Profitez de nos appartements flambant neufs pour 6 ou 8 personnes, équipés d'une cuisine ouverte sur le séjour, d'un coin salon avec télévision et 3 chambres. À pd de 420 € la semaine pour le 6 couchages et 520 € pour le 8 couchages.

Contactez-nous pour en savoir plus !



Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be
#DVU02

RANDONNÉES EN RAQUETTES À NEIGE



France – Hautes-Alpes
7 jours / 6 nuits

599 € / personne
28 déc. 19 > 03 janv. 20
12 > 18 avr. 20



DIFFICULTÉ
●●○○○

Partez à la découverte des paysages secrets des Hautes-Alpes enneigés ! La raquette à neige est une activité douce et accessible à tous. Vivez l'expérience unique d'une sortie en raquettes sous un ciel étoilé. Dans un décor grandiose et accompagné de votre guide, découvrez le temps d'une soirée, la magie d'un paysage enneigé au clair de lune. Les randonnées sont adaptées à votre niveau et vous emmèneront découvrir de magnifiques panoramas.



LES POINTS FORTS :

- **Activité accessible à tous**
- **Découverte de magnifiques panoramas**
- **Soirée randonnée au clair de la lune**
- **Halte à Mont-Dauphin, classé Patrimoine Mondial de l'Unesco**

LE PRIX⁽¹⁾ :

- **599 € / personne - chambre double standard**
- **Supplément balcon-terrace : 37 € / chambre**
- **Supplément single : 43 € / chambre**

Ce séjour est organisé pour des groupes de minimum 6 à maximum 8 participants.
Co-voiturage possible, consultez-nous !

Retrouvez le programme en détail et réservez ce séjour sur www.teralis.be
#DVU03

RANDO-PATRIMOINE LACS ET REFUGES



France – Hautes-Alpes
7 jours / 6 nuits

569 € / personne
17 > 23 mai 20
10 > 16 août 20



DIFFICULTÉ
●●○○○

Découvrez les beautés de la nature des Hautes-Alpes en participant à ce séjour randonnée accompagné d'un guide professionnel. Au programme : la découverte de splendides lacs de montagne, des paysages à couper le souffle ainsi que la visite de magnifiques sites du patrimoine haut-alpin. Ces randonnées peuvent être adaptées selon votre niveau.



LES POINTS FORTS :

- **Randonnées accompagnées d'un guide professionnel**
- **Découverte d'un des neufs lacs sacrés des Hautes-Alpes**
- **Repas en refuge à 2499m d'altitude, vue 4 étoiles**
- **Visite du patrimoine régional**

LE PRIX⁽¹⁾ :

- **569 € / personne - chambre double standard**
- **Supplément balcon-terrace : 37 € / chambre**
- **Supplément single : 43 € / chambre**

Ce séjour est organisé pour des groupes de minimum 6 à maximum 8 participants.
Co-voiturage possible, consultez-nous !

Retrouvez le programme en détail et réservez ce séjour sur www.teralis.be
#DVU04

L'EMBRUNAIS À VÉLO TOUT CHEMIN ÉLECTRIQUE



France – Hautes-Alpes
7 jours / 6 nuits

695 € / personne
17 > 23 mai 20
10 > 16 août 20



DIFFICULTÉ
●●●○○

Venez découvrir un territoire et un patrimoine exceptionnel au plus près de la nature avec des vélos tout chemin électriques, accompagné d'un guide professionnel. Vous décidez vous-mêmes du niveau de difficulté des balades à vélo, en choisissant le niveau d'assistance (faible à très élevé). L'Abbaye de Boscodon, le Lac de Serre-Ponçon, le site Vauban de Mont-Dauphin et bien d'autres surprises vous attendent lors de ce séjour !



LES POINTS FORTS :

- Balades à vélo accessibles à tous grâce à l'assistance électrique
- Journée découverte du Lac de Serre-Ponçon
- Baignade aux sources d'eau chaude du Plan de Phazy
- Halte à Mont-Dauphin, classé Patrimoine Mondial de l'Unesco

LE PRIX⁽¹⁾ :

- 695 € / personne - chambre double standard
- Supplément balcon-terrasse: 37 € / chambre
- Supplément single: 43 € / chambre

Ce séjour est organisé pour des groupes de minimum 6 à maximum 8 participants.
Co-voiturage possible, consultez-nous !

Retrouvez le programme en détail et réservez ce séjour sur www.teralis.be
#DVU05

(1) Le prix comprend l'hébergement au Domaine de Val Ubaye, la pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit déjeuner dernier jour), le pique-nique lors des sorties en journée, les boissons à table (eau et vin), les transferts en minibus durant le séjour, l'encadrement par un accompagnateur professionnel de VTCE (séjour vélo), l'accompagnateur en moyenne montagne diplômé d'Etat (séjour randonnées), les visites culturelles guidées, l'accès wifi dans les espaces communs, le parking privé, la taxe de séjour et la TVA.

Le prix ne comprend pas les assurances de voyage, les voyages aller-retour, les pourboires et les frais de dossier (15 € / dossier).

LES ORRES
1650 m - 2720 m

HIVER COMME ÉTÉ
MA STATION MULTI-ACTIVITÉS

lesorres.com

Un cadre naturel exceptionnel, du soleil 300 jours par an, du ski, du VTT et une multitude d'activités : bienvenue aux Orres !

ESI OZONE
L'école de ski des ORRES

LES ORRES
Hautes-Alpes

LA PASSION DE LA GLISSE !

5 à 9 élèves
MAXI PAR COURS

Station 1650 - Bois Méan 1800
04 92 44 07 97
www.esi-lesorres.com

PLUS BELLE LA VIE AU CHÂTEAU DE COLLONGES



France - Drôme

À pd 60 € / nuit
/ personne

1 avr. > 30 juin 20

15 juil. > 16 août 20

1 sept. > 5 nov. 20



Profitez de vacances en famille au soleil et sans le moindre souci ! Vous bénéficiez de notre formule tout compris avec animations l'été pour petits et grands et accès à toutes nos infrastructures sportives. Le Château de Collonges est situé en Drôme dans un cadre idyllique en bordure de l'Ardèche, de l'Isère et du Vaucluse. Le point de départ par excellence pour goûter aux charmes et à l'art de vivre de cette superbe région.

LES POINTS FORTS :

- Séjour tout compris
- Animations pour petits et grands en juillet/août
- Accès gratuit à nos infrastructures sportives
- Nouvelles chambres confort avec air conditionné

LES PRIX

TARIFS 2020/PERSONNE/NUIT, TOUT INCLUS	3 à 8 ans	9 à 15 ans	à pd 16 ans
Chambre standard	30 €	48 €	60 €
Chambre single standard		54 €	66 €
Chambre confort	34 €	54 €	68 €

Enfant 0 – 2 ans : gratuit si partage la chambre de 2 adultes.

L'HÉBERGEMENT AU CHÂTEAU DE COLLONGES

Le village de vacances dispose de :

- Chambres standard simples, doubles ou familiales avec douche et toilette.
- Chambres confort rénovées au rez-de-chaussée avec air conditionné, douche, toilette, téléphone, accès wifi et terrasse privative.
- Chambres pour personnes à mobilité réduite, équipées d'un ascenseur, de lits adaptés et de l'air conditionné.

Le restaurant, décoré de pierres séculaires, offre une cuisine régionale. Un salon-bar cosy, équipé d'un écran plat, vidéo, dvd, jeux de société et wifi gratuit est mis à votre disposition pour vos moments de détente.

En juillet / août, les arrivées et les départs se font le mercredi et le dimanche.



INFRASTRUCTURES DE LOISIRS

Vous disposez d'un accès gratuit à toutes nos infrastructures sur place :

- Nouvelle piscine avec pataugeoire
- Terrain de volley et de basket-ball
- Deux terrains de tennis
- Parcours de mini-golf
- Terrain de pétanque
- Vélos traditionnels et VTT à disposition
- Agrès de fitness extérieurs
- Jeux d'extérieur pour enfants

ANIMATIONS EN JUILLET/AOÛT

Une équipe d'animateurs concocte un programme d'activités accessibles à tous : animations pour les enfants, aquagym, randonnées pédestres, vélos et VTT, tournois de pétanque, de minigolf, soirées dansantes, soirées à thème, spectacles, etc. D'autres activités sont proposées moyennant une participation : descente de la Drôme en kayak, randonnée pédestre dans le Parc du Vercors, etc.

LE PRIX COMPREND

- Hébergement au Château de Collonges
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au repas du midi le dernier jour)
- Boissons à table (eau et vin)
- Accès wifi dans les espaces communs
- Animations sur place
- Accès à l'infrastructure sportive
- Parking privé
- Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Assurances de voyage
- Voyages aller-retour
- Excursions
- Frais de dossier (15 € / dossier)

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be
#CC01

LE PALAIS IDÉAL DU FACTEUR CHEVAL, UN PALAIS DE RÊVE

Venez découvrir un monument unique au monde, travail d'un seul homme, Joseph Ferdinand Cheval. En 1879, lors de sa tournée de facteur rural, il bute sur une pierre si bizarre qu'elle réveille un rêve. Ramassant chaque jour des pierres, il va bâtir obstinément un Palais surréaliste, inspiré par la nature, les magazines illustrés et les cartes postales qu'il distribue. Picasso, Breton, Niki de Saint-Phalle... Nombreux sont les artistes qui ont rendu hommage à cette œuvre surréaliste, classée Monument Historique par André Malraux en 1969.

www.facteurcheval.com

© Lionel Pascale

Une journée nature à 40 min. du Château de Collonges

VISITES
NATURE
VERCORS



BATEAU
Royans - Vercors
À ROUE

Une croisière d'exception
26190 St Nazaire en Royans



GROTTE
DE THAIS

Un voyage étonnant vers le centre de la terre
26190 St Nazaire en Royans



DES
FONTAINES
PÉTRIFIANTES

Un paradis de mille et une sources
38840 La Sône

Réservez vos places en ligne sur visites-nature-vercors.com

France – Drôme / Auvergne
9 jours / 8 nuits

889 € / personne

22 > 30 juin 20

28 sept. > 6 oct. 20



Territoire de grands espaces protégés, l'Auvergne est la destination rêvée pour les amoureux de nature. Des anciens volcans de la chaîne des Puys, inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco, aux fermes typiques productrices de fameux fromages, en passant par le patrimoine bâti remarquable, les amateurs de paysages préservés ne pourront qu'être enchantés par toutes ces richesses naturelles.

LES POINTS FORTS :

- Mini-trip de 3 jours en Auvergne
- Balade en train sur le Volcan de Lemptégy
- Visite de l'Aventure Michelin
- Découverte de Pérouges

J1 BELGIQUE / SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Départ en car de Belgique. Arrivée au Château de Collonges en fin de journée.

J2 SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS

Matinée libre au château. L'après-midi, départ pour Saint-Nazaire-en-Royans, aux portes du Vercors. Excursion en bateau à roue sur l'Isère. Ensuite, visite guidée du « Jardin des Fontaines Pétrifiantes ». Implanté dans un somptueux décor de bassins et de cascades, ce site naturel est un véritable tour du monde botanique.

J3 ROMANS / VALENCE

En matinée, départ pour la capitale de la chaussure, Romans-sur-Isère. Visite guidée d'un atelier de fabrication de chaussures. Après-midi, direction Valence pour la visite guidée du centre du patrimoine arménien. Ce centre raconte l'histoire des Arméniens venus s'installer dans la Drôme dans les années 1920. Il explore plus largement d'autres questions : les migrations, les diasporas, l'exil, les conflits contemporains et, notamment, les génocides.

J4 MINITRIP EN AUVERGNE

Départ pour un minitrip de trois jours en Auvergne. En matinée, visite du musée de la Coutellerie à Thiers qui, associé à une entreprise de fabrication, retrace la mémoire de six siècles de patrimoine coutelier. Après-midi, arrivée à Clermont-Ferrand et visite guidée de son centre historique.

J5 JOURNÉE VOLCANS

Le Puy de Dôme est le plus haut volcan de la Chaîne des Puys avec ses 1.465 mètres d'altitude. Vous accéderez au sommet en train électrique à crémaillère. Temps libre sur place. Après-midi, visite interactive du Volcan de Lemptégy, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

J6 SAINT-NECTAIRE

Direction Saint-Nectaire pour découvrir son église, édifice de style roman auvergnat datant de 1160. Ensuite, visite commentée de la Ferme de Lambres, qui produit le fromage saint-nectaire AOP fermier au lait cru entier. Visite de l'Aventure Michelin à Clermont-Ferrand. Par une mise en scène originale et interactive, vous découvrirez l'histoire, l'actualité et l'avenir de Michelin.

J7 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Journée libre au château.

J8 PÉROUGES

Départ pour l'un des plus beaux villages de France, la cité médiévale de Pérouges. Au sommet d'une colline dominant la plaine du Rhône, cette ancienne cité de tisserands garde les traces de son passé médiéval. Le conseil du jour : une bonne paire de chaussures s'impose en raison des rues en galets inégaux. Après-midi : temps libre à Pérouges.

J9 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE / BELGIQUE

Départ pour la Belgique après le petit-déjeuner. Arrivée en soirée.

L'ordre des visites et excursions est susceptible d'être modifié.

LE PRIX :

- 889 € / personne chambre double standard
 - Supplément chambre confort : 123 € / chambre
 - Supplément chambre single : 119 €
- Prix valable à pd 35 participants.

LE PRIX COMPREND

- Voyage aller-retour en car de grand tourisme
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit déjeuner du J9)
- Boissons de table (eau et vin)
- 6 nuits au Château de Collonges
- 2 nuits à l'hôtel 3* Campanile Clermont Ferrand (séjour en juin)
- 2 nuits à l'hôtel 3* Le Pariou à Issoire (séjour en octobre)
- Minitrip de 3 jours en Auvergne
- Visites et excursions prévues au programme
- Accompagnement Teralis sur place
- Accès wifi dans les espaces communs
- Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Repas durant les voyages aller-retour
- Assurances de voyage
- Pourboires
- Frais de dossier (15 € / dossier)

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be

#CC02

France - Drôme
6 jours / 5 nuits

635 € / personne
25 > 30 mai 20



© Myriam Servan

Nous vous emmenons percer les secrets des vins d'exception, accompagnés par un guide œnologue qui vous fera découvrir les saveurs et les arômes de grands vins : Châteauneuf-du-Pape, Saint-Joseph, Crozes-Hermitage, ... Ce tour des vignobles vous mènera à la rencontre de vignerons de talent et à la découverte de domaines viticoles des Côtes-du-Rhône Septentrionales aux Côtes-du-Rhône Méridionales.

LES POINTS FORTS :

- Accompagnement par un guide spécialisé en œnotourisme
- Dégustation de vins d'exception
- Rencontre de vignerons de talent

J1 BELGIQUE / SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Rendez-vous au Château de Collonges en fin d'après-midi.

J2 LES CRUS DES CÔTES-DU-RHÔNE MÉRIDIONAUX

Départ vers le village de Châteauneuf-du-Pape et sa vigne promontoire. Visite et dégustation des différentes cuvées de Châteauneuf-du-Pape au Domaine Bois de Boursan. Direction ensuite Beaumes-de-Venise. Visite et dégustation dans le cadre somptueux du Domaine de Coyeux avec leur fleuron : le Muscat de Beaumes-de-Venise, mais aussi le Gigondas. Nous terminerons la journée à Vacqueyras pour une dégustation.

J3 LE NORD DU VIGNOBLE SEPTENTRIONAL

Direction le village de Saint-Jean-de-Muzol, dans le cœur historique de l'appellation Saint-Joseph. Visite et dégustation au Domaine Jolivet, implanté sur 8 ha, proposant majoritairement du Saint-Joseph rouge

et blanc. L'après-midi, départ pour Chavanay et arrêt au Domaine des Amphores. Visite et dégustation au domaine.

J4 LE VIGNOBLE DE LA DRÔME PROVENÇALE

Nous vous emmènerons au village de Vinsobres face au Mont-Ventoux, pour une visite et une dégustation au Domaine de la famille Jaume. Après le déjeuner, balade digestive et temps libre dans le charmant village de Grignan. Ensuite, direction le vignoble de l'AOC Grignan-les-Adhémar et dégustation des différentes cuvées du Domaine de Grangeneuve.

J5 LE VIGNOBLE AUTOUR DE TAIN-L'HERMITAGE

Direction Mercuriol pour une dégustation des AOC Crozes-Hermitage blanc et rouge, Hermitage et Cornas de la cave Philippe et Vincent Jaboulet. Continuation vers Tain et les collines de l'Hermitage, où vous pourrez flâner et vous balader entre les vignes. Pique-nique bucolique sur place. L'après-midi, direction Saint-Péray, le plus méridional des Côtes-du-Rhône Septentrionales. Un tiers des vins produits par l'appellation sont... effervescents ! Visite du vignoble et dégustation.

J6 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE / BELGIQUE

Retour vers la Belgique après le petit-déjeuner.

LE PRIX :

- 635 € / personne chambre double standard
- Supplément chambre confort : 77 € / chambre
- Supplément chambre single : 31 €

Ce séjour est organisé pour des groupes de minimum 6 à maximum 8 participants. Co-voiturage possible, consultez-nous !

LE PRIX COMPREND

- Hébergement au Château de Collonges
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit-déjeuner du J6)
- Boissons à table (eau et vin)
- Transferts en minibus durant le séjour
- Accompagnement par un guide spécialisé en œnotourisme
- Visites et dégustations
- Accès wifi dans les espaces communs
- Parking privé
- Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Assurances de voyage
- Voyages aller-retour
- Pourboires
- Frais de dossier (15 € / dossier)

DELAS
Grands Vins de la Vallée du Rhône
Maison fondée en 1835

«Vins disponibles au Château de Collonges».

PHOTO: GREGOIRE

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, A CONSOMMER AVEC MODERATION

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be

#CC03

France – Drôme / Rhône-Alpes
7 jours / 6 nuits

599 € / personne
12 > 18 avr. 20



Nous vous emmenons au fil du Rhône pour un séjour qui vous surprendra par la beauté des paysages et la richesse du patrimoine historique. Les rives du Rhône conduiront vos pas au travers de la Drôme avec ses champs de lavande, douces collines et villages typiques ainsi qu'à Lyon, capitale aux multiples attributs.

LES POINTS FORTS :

- Déjeuner - Croisière sur le Rhône
- Excursion à bord du Train de l'Ardèche
- Dégustation aux Halles Paul Bocuse à Lyon
- Découverte d'une ancienne usine de moulinage de la soie

J1 BELGIQUE / SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Départ en car de Belgique. Arrivée au Château de Collonges en fin de journée.

J2 ARDÈCHE

Excursion à bord du Train de l'Ardèche afin de découvrir des paysages inaccessibles autrement qu'en train. Vous revivrez un véritable voyage dans le temps à bord de ce train, dont les locomotives et voitures sont pour la plupart classées monuments historiques. Inauguré en 1891, ce parcours vous fera découvrir de magnifiques vues et des ouvrages d'art, véritable patrimoine historique et culturel de l'Ardèche.

J3 LYON / CROISIÈRE SUR LE RHÔNE

Direction Lyon, capitale de la gastronomie pour une visite des Halles Paul Bocuse. Vous rencontrerez des artisans du goût et dégusterez des spécialités locales dans cette institution emblématique. Ensuite, embarquement pour un déjeuner - croisière sur le Rhône et la Saône. Découverte de la capitale des Gaules, des quais du Rhône à l'Île Barbe, en passant par la Confluence.

J4 SAINT-UZE / ROMANS

Visite de la Maison de la Céramique à Saint-Uze, qui présente un panorama vivant et ludique de la céramique en Drôme des Collines depuis le néolithique.

Les pièces exposées illustrent la diversité des productions locales dont les « Bleus de Saint-Uze ». Ensuite, direction Romans-sur-Isère pour la visite de la Cité de la chaussure. Capitale historique de ce savoir-faire, Romans a brillé dans le monde entier par ses chaussures pendant plusieurs décennies. Vous découvrirez toutes les étapes de fabrication de la chaussure. Temps libre à Romans.

J5 ISÈRE

Direction le département de l'Isère où se trouve une ancienne usine de moulinage de la soie, La Galicière, datant de 1870, exemple unique d'archéologie industrielle. Découverte de cette usine inscrite au titre des Monuments Historiques. Pour suivre, visite des Ravioles du Dauphin. Patrice et Gilles Rambert fabriquent les raviolos selon la recette de leur grand-mère, qui portait le joli nom de « ravioleuse ». Ils perpétuent une tradition gastronomique solidement ancrée dans le terroir du Vercors. Dégustation.

J6 ROMANS-SUR-ISÈRE

Départ en direction du Calvaire des Récollets dans la banlieue de Romans. Le chemin de croix et le calvaire furent conçus en 1516. Vingt-cinq stations environ retracent « le voyage douloureux de la Passion du Christ » et « le voyage Glorieux » après sa résurrection. Visite du cimetière et de ses chapelles, dont il émane un certain romantisme et une spiritualité profonde.

J7 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Départ pour la Belgique après le petit-déjeuner. Arrivée en soirée.

L'ordre des visites et excursions est susceptible d'être modifié.

LE PRIX :

- 599 € / personne chambre double standard
 - Supplément chambre confort: 92 € / chambre
 - Supplément chambre single: 37 €
- Prix valable à pd 35 participants.

LE PRIX COMPREND

- Voyage aller-retour en car de grand tourisme
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit déjeuner du J7)
- Boissons à table (eau et vin)
- 6 nuits au Château de Collonges
- Visites et excursions prévues au programme
- Accompagnement Teralis sur place
- Accès wifi dans les espaces communs
- Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Repas durant les voyages aller-retour
- Assurances de voyage
- Pourboires
- Frais de dossier (15 € / dossier)

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be

#CC04

**RÉSERVEZ
VOS PROCHAINES
ESCAPADES**



**Créateur
de rêves**

Jumbo Tourisme, le partenaire autocariste de



RETROUVEZ-NOUS SUR **facebook**

WWW.JUMBOTOURISME.COM



Agence de voyages PÉRUWELZ

📍 Rue du Joncquoy 40/4 • 7602 BURY (Péruwelz)
☎ +32 (0)69 77 44 60 • ✉ info@jumbotourisme.com

Agence de voyages TOURNAI

📍 Rue des Chapeliers 42 • 7500 TOURNAI
☎ +32 (0)69 77 44 60 • ✉ info@jumbotourisme.com

LYON, VILLE CAPITALE

France
5 jours / 4 nuits

489 € / personne
20 > 24 mai 20



Capitale des Gaules, de la Résistance et aujourd'hui de la Gastronomie, l'histoire de Lyon est inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 1998. Durant la Seconde Guerre mondiale, elle joue un rôle important dans l'histoire française. Accompagné d'une guide passionnée par le sujet, nous vous emmenons visiter les lieux témoins de cette époque où la ville fut un foyer de résistance. La ville lumière est également capitale mondiale de la gastronomie : nous en profiterons pour vous faire découvrir les endroits qui font sa renommée.

LES POINTS FORTS :

- Découverte des hauts-lieux d'histoire de la Seconde Guerre mondiale
- Déjeuner-croisière sur le Rhône et la Saône
- Visite de l'atypique Musée des Confluences
- Dîner à La Brasserie Georges, lieu historique de la vie lyonnaise
- Guide conférencière d'exception

J1 BELGIQUE / LYON

Départ en car de Belgique. Arrivée en fin de journée.

J2 LYON

Tour panoramique de Lyon en car, avec plusieurs arrêts en cours de visite : Fourvière, la Presqu'île, les murs peints, le Vieux Lyon et une introduction à la thématique de la Seconde Guerre mondiale. Après-midi, visite guidée du Musée des Confluences : musée d'histoire naturelle, d'anthropologie, des sociétés et des civilisations. Il est hébergé dans un bâtiment de style déconstructiviste fait de verre, béton et inox.

J3 LYON, CAPITALE DE LA GASTRONOMIE

En compagnie de votre guide, retour sur l'histoire des mères lyonnaises, des critiques culinaires et des chefs lyonnais. Rencontre avec ces artisans du goût et découverte des spécialités locales dans ce haut lieu de la gastronomie lyonnaise, les Halles Paul Bocuse. Déjeuner-croisière sur le Rhône et la Saône. A la découverte de l'architecture du Vieux Lyon, la modernité de la Confluence et les œuvres des rives de la Saône. Après-midi libre.

J4 LYON, LA CROIX ROUSSE, LES CANUTS ET LA RÉSISTANCE

Les pentes de la Croix-Rousse à Lyon sont connues pour leurs traboules. Ces passages entre les immeubles conservent l'histoire de l'industrie de la soie au 19^{ème} siècle. La visite débute par la maison des Canuts et se poursuit en se focalisant sur le rôle des traboules durant l'occupation allemande à Lyon. Après-midi, visite guidée du Centre d'Histoire et de la Déportation, implanté dans l'ancien site occupé par la Gestapo. Les extraits du procès Barbie, chef de la Gestapo à Lyon, constituent un temps fort de la visite. En soirée, dîner à La Brasserie Georges, lieu historique de la vie lyonnaise, créée en 1836 où de nombreuses personnalités y firent étape : Lamartine, Paul Verlaine, Jules Verne, les frères Lumière, ...

J5 LYON / BELGIQUE

Après le petit-déjeuner, départ en car vers la Belgique. Arrivée en fin de journée.

L'ordre des visites et excursions est susceptible d'être modifié.

Magali Cléménçon sera votre guide tout au long de ce séjour. Conférencière, voyageuse au long court, elle est guide depuis 2001 à Lyon, sa ville natale. Depuis 2015, suite à des rencontres déterminantes avec des résistants de la Seconde Guerre Mondiale et un travail approfondi de recherches, elle mène des visites régulières ainsi que des conférences sur cette thématique. En juin 2017, après 2 ans de collecte de témoignages, est diffusé le documentaire "Montluc 1943-1944, 24 paroles de rescapés", dont elle est l'auteur en partenariat avec Sandrine Thompson et l'association des Rescapés de Montluc.

LE PRIX :

- 489 € / personne chambre double standard
- Supplément chambre single : 107 €

Tarif valable à pd 30 participants.

LE PRIX COMPREND

- Voyage aller-retour en car de grand tourisme
- 4 petits déjeuners, 1 déjeuner et 3 dîners
- 4 nuits à l'Ibis Styles Lyon Confluence 3*
- Visites et droits d'entrée prévus au programme
- Guide spécialisée
- Accompagnement Teralis
- Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Repas durant les voyages aller-retour et repas non prévus durant le séjour
- Boissons
- Assurances de voyage
- Pourboires
- Frais de dossier (15 € / dossier)

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be
#VM01

CRACOVIE, AU FIL DU TEMPS

Pologne
5 jours / 4 nuits

624 € / personne
06 > 10 avr. 20



Cracovie, l'une des plus belles villes d'Europe centrale, regorge d'églises, de musées et de palais. Vous découvrirez les charmes de la vieille ville encore d'époque, ainsi que le quartier juif de Kazimierz. En contraste avec la belle Polonaise, nous vous emmenons visiter les plus importants camps de concentration et d'extermination du Troisième Reich : Auschwitz et Birkenau. La visite permet d'appréhender la réalité et l'horreur du nazisme, ainsi que l'ampleur du génocide des juifs durant la Seconde Guerre mondiale.

LES POINTS FORTS :

- Découverte de la vieille ville authentique de Cracovie
- Visite du musée de l'usine Schindler
- Journée dédiée à la mémoire : visite d'Auschwitz et de Birkenau
- Excursion à la mine de sel de Wieliczka

J1 BELGIQUE / CRACOVIE

Vol de Bruxelles à destination de Cracovie en fin de matinée. Accueil par votre guide francophone et transfert en autocar vers le centre. Installation à l'hôtel 3* Alexander II. Balade guidée au cœur de Cracovie.

J2 CRACOVIE / KAZIMIERZ

Départ en tramway pour la visite de l'ancien quartier juif de Kazimierz, où fut tourné le film « La liste de Schindler ». Entrée dans la Synagogue Remuh et son cimetière. Déjeuner libre. Dans l'après-midi, découverte de l'ancien ghetto juif de Podgorze. Entrée au Musée de

l'usine de Schindler. Dîner dans un restaurant juif avec concert de musique klezmer.

J3 AUSCHWITZ / BIRKENAU

Journée dédiée à la mémoire, avec la visite guidée des tristement célèbres et plus importants camps de concentration et d'extermination du Troisième Reich, où plus d'un million de personnes furent assassinées : Auschwitz et Birkenau. Déjeuner dans un restaurant près des camps.

J4 WIELICZKA

Matinée d'excursion à Wieliczka, afin de visiter la remarquable mine de sel Gemme, la plus ancienne d'Europe encore exploitée à ce jour, inscrite au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO. Découverte de l'impressionnante cathédrale souterraine de sel. Retour à Cracovie. Déjeuner et après-midi libres dans le centre-ville.

J5 CRACOVIE / BELGIQUE

Matinée libre. Transfert vers l'aéroport de Cracovie. Vol retour vers Bruxelles.

LE PRIX :

- 624 € / personne chambre double
- 599 € / personne chambre triple
- Supplément chambre single: 136 €

Tarif valable à pd 35 participants.

LE PRIX COMPREND

- Vols aller-retour et taxes d'aéroport
- Transferts sur place selon le programme
- 4 petits-déjeuners, 1 déjeuner et 3 dîners
- 4 nuits à l'hôtel 3* Alexander II à Cracovie
- Entrées et visites guidées avec système audio
- Guide accompagnateur francophone (du J1 au J4)
- Transferts sur place en autocar ou tramway
- Accompagnement Teralis
- Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Repas durant les voyages aller-retour
- Éventuelles augmentations de taxes aériennes et fuel
- Boissons
- Assurances de voyage
- Pourboires
- Frais de dossier (15 € / dossier)
- Toute autre prestation non mentionnée

Formalité : carte d'identité nationale.



Parcours dans les camps nazis pour résister aujourd'hui

TERRITOIRES DE LA MÉMOIRE
les acteurs de l'histoire, c'est nous !

Plus jamais !
ça

Exposition permanente à LA CITÉ MIROIR | LIEGE

Place Xavier Neujean 22 à 4000 Liège | Fermé les jours fériés ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier inclus



www.citemiroir.be | Informations et réservations : 04 230 70 50 - reservation@citemiroir.be

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be
#VM02

L'ITALIE DU NORD ET LA GRANDE GUERRE 14-18

Italie
6 jours / 5 nuits

999 € / personne
14 > 19 sept. 20



Nous vous emmenons au cœur du conflit de la Grande Guerre en Italie du nord, à la découverte de lieux de Mémoire, témoins de l'engagement militaire de l'Italie. Vous alternerez visites de sites méconnus voire oubliés avec découvertes de villes prestigieuses telles que Venise, Trévise et Padoue. Un séjour ponctué d'histoire, de mémoire, d'arts, de rencontres et de sublime.

LES POINTS FORTS :

- Découverte de hauts lieux de Mémoire
- Visite d'une Villa Palladienne
- Excursions à Venise, Trévise et Padoue
- Visite d'un atelier de masques vénitiens

J1 BELGIQUE / TRÉVISE

Départ de Bruxelles et arrivée à l'aéroport de Venise en fin de matinée, accueil par votre accompagnatrice francophone et départ en bus pour Trévise. L'après-midi, visite guidée de Trévise, rendue célèbre pour ses édifices colorés, ses palais élégants, son fleuve qui traverse lentement la ville et son centre historique.

J2 VITTORIO VENETO

Départ pour Vittorio Veneto, connu pour être le lieu où s'est conclue la Grande Guerre en 1918. Visite guidée de son centre historique et du quartier de Serravalle, en suivant la trace des événements de la Première Guerre mondiale. S'en suivra la visite du musée de la bataille de Ceneda. L'après-midi, visite du château médiéval de Castelbrando, situé sur un rocher calcaire dolomitique. Ce château fut envahi par les forces impériales autrichiennes et utilisé comme hôpital militaire lors de la guerre.

J3 BASSANO DEL GRAPPA

Direction Bassano del Grappa. Visite guidée du Museo degli Alpini, qui expose des uniformes, des documents historiques et des vestiges qui reconstituent l'histoire de la montagne et, tout particulièrement, les événements des principaux personnages de la Première Guerre mondiale. Déjeuner libre à Bassano. L'après-midi, visite libre de l'ossuaire de Monte Grappa, point stratégique des lignes de la défense italienne. Plus de 22 000 hommes ne sont jamais redescendus du Monte Grappa.

J4 PADOUE / VILLA PISANI

Départ pour Padoue. Visite guidée de la célèbre basilique de Saint-Antoine et de son centre historique. L'après-midi, direction la campagne vénitienne, à la découverte de la Riviera del Brenta et de ses majestueuses et imposantes « Villas Palladiennes », extraordinaires demeures où les seigneurs de Venise se retiraient pour passer leurs vacances, accueillir leurs amis ou des personnalités. Visite guidée de la sublime Villa Pisani et balade dans son beau jardin où vous découvrirez un véritable labyrinthe. Ensuite, visite d'une cave à vin et dégustation de vins locaux.

J5 VENISE

Vous rejoindrez en bateau privé les rives de la « Sérénissime » Venise. Visite guidée de la célèbre place Saint-Marc, l'une des plus belles places au monde et visite de sa Basilique qui synthétise à merveille les courants artistiques de différentes époques. L'après-midi, visite d'un atelier de masques, où vous découvrirez la complexité d'une fabrication artisanale à travers l'explication d'un artisan expert. Le reste de l'après-midi sera libre afin de flâner dans les ruelles ou faire votre shopping.

J6 BELGIQUE

Départ de l'aéroport de Venise vers Bruxelles. Déjeuner libre.

L'ordre des visites et excursions est susceptible d'être modifié.

LE PRIX :

- 999 € / personne chambre double
 - Supplément chambre single: 204 €
- Tarif valable à pd 35 participants.

LE PRIX COMPREND

- Vols aller-retour et taxes d'aéroport
- Transferts sur place selon le programme
- 5 nuits à l'hôtel 3* Albatros à Jesolo
- 5 petits-déjeuners, 4 déjeuners et 5 dîners
- Visites, dégustations et excursions prévues au programme
- Guide accompagnateur francophone
- Accompagnement Teralis
- Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Repas durant les voyages aller-retour
- Éventuelles augmentations de taxes aériennes et fuel
- Repas mentionnés libres au programme
- Boissons
- Assurances de voyage
- Pourboires
- Frais de dossier (15 € / dossier)
- Toute autre prestation non mentionnée

Formalité : carte d'identité nationale.

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be
#VM03

LES PERLES DU CAUCASE

Géorgie / Arménie

11 jours / 10 nuits

1.637 € / personne

14 > 24 juin 20



© David Gareja

Au carrefour de l'Europe, de l'Asie et de la Russie, la Géorgie et l'Arménie sont de véritables musées à ciel ouvert. Ce périple vous emmènera dans les steppes du Caucase, à la découverte de sites grandioses dont certains inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Vous poursuivrez ensuite votre voyage dans un décor de montagnes où s'élèvent des monastères perchés à plus de 2000 mètres d'altitude. Ce séjour sera ponctué de nombreux échanges avec la population généreuse et accueillante.

LES POINTS FORTS :

- Un voyage, deux pays !
- Visite de chefs-d'œuvre
- Découverte des capitales Tbilissi et Erevan
- Dépaysement garanti en passant des paysages de steppe à des paysages montagneux spectaculaires

J1 BELGIQUE / TBILISSI

Arrivée à l'aéroport de Tbilissi en Géorgie et transfert à l'hôtel.

J2 TBILISSI

Découverte de la charmante capitale géorgienne, située au carrefour de l'Asie et de l'Europe. Visite de la vieille ville de Tbilissi. Visite du Musée National, qui possède les plus beaux trésors archéologiques et historiques du pays.

J3 DAVID GAREJA / SIGHNAGHI

Direction David Gareja aux confins des paysages de steppe, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Peu de sites sont aussi pittoresques et significatifs que ce complexe du monastère construit au VI^e siècle. Ensuite, visite de la petite ville fortifiée de Signnaghi.

J4 STEPANDSMINDA

Départ vers la ville de Stepandsminda pour une randonnée en 4x4 de 2h30, afin d'atteindre le monastère de la Trinité de Guergheti. Perché à 2170m d'altitude sur un promontoire, il est l'image la plus spectaculaire du Grand Caucase. En soirée, spectacle de marionnettes chez une artiste à Tbilissi.

J5 MTSKHETA / UPLISTSIKHÉ

Direction l'ancienne capitale Mtskheta. Visite de deux monuments du Patrimoine Mondial de l'UNESCO : le monastère Djvari (VI^e siècle) et la cathédrale Svetitskhoveli (XI^e siècle). Poursuite vers Uplistsikhé, ville troglodytique du IV^e siècle av. J.-C. En route, arrêt dans la ville de Gori, ville natale du dictateur Staline.

J6 AKHTALA

En route pour l'Arménie et le monastère-forteresse d'Akhtala (X^e siècle), l'un des mieux préservés du pays. Ensuite, direction le village d'Odzoun et visite de sa Basilique. L'après-midi, rencontre avec un apiculteur.

J7 SEVAN / GAVAR

Route vers le village des Molokans, appelés les «Amish» du Caucase. Ensuite, découverte du Lac Sevan, la Perle Bleue de l'Arménie, l'un des plus grands lacs de haute montagne du monde. Découverte du cimetière de Noradouz et ses célèbres Khatchkars. Rencontre avec une famille qui produit des variétés de fromages. Visite du Caravansérail de Selim, qui servait d'abri pour les caravanes chargées de marchandises sur la Route de la Soie.

J8 TATEV / KHNDZORESK

Départ vers le village de Tatev et visite de son monastère, qui est le monument historique le plus important et l'un des plus beaux d'Arménie. Retour par le téléphérique de Tatev, le plus long au monde. Ensuite, découverte du site troglodyte de Khndzoresk, qui fut habité jusqu'au début du XX^e siècle.

J9 NORAVANK / EREVAN

Visite du monastère médiéval de Noravank et sa grotte de Noravank. Arrêt dans le village d'Aghavnadzor, où vous assisterez à un spectacle préparé par des enfants. En fin de journée, rencontre avec Ara Papyan, historien, avocat et ancien Ambassadeur d'Arménie, pour assister à une conférence sur le thème « Conséquences politiques du génocide sur l'Etat arménien avant la soviétisation ».

J10 GUÉGHARD / GARNI

Départ vers le Monastère de Guéghard, représentatif de l'apogée de l'architecture médiévale arménienne. Ensuite, découverte du Temple païen de Garni, l'unique monument hellénistique en Arménie. Retour à Erevan et visite du Musée et du Mémorial du Génocide arménien. Rencontre et débat sur le thème du génocide avec le conservateur du Mémorial. Transfert à l'aéroport d'Erevan et vol de nuit.

J11 EREVAN / BRUXELLES

Arrivée à Bruxelles.

LE PRIX :

- 1.637 € / personne chambre double
- Supplément chambre single : 329 €

Tarif valable à pd 20 participants.

LE PRIX COMPREND

- Vols aller-retour et taxes d'aéroport
- Transferts sur place selon le programme
- Nuits à l'Hôtel Graphica 3*, Tbilissi (J1 à J6)
- Nuit au BW Plus Paradise Hotel Dilijan 4* (J6)
- Nuit à l'Hôtel Arevi à Yeghegis, Arménie (J7)
- Nuit à l'Hôtel Mirhav à Goris, Arménie (J8)
- Nuits au Tufenkian Historic Yerevan Hotel 4*, Erevan (J9 à J11)
- Pension complète du J2 jusqu'à la collation du J11
- Visites, dégustations et excursions prévues au programme
- Guides accompagnateurs locaux francophones
- Accompagnement Teralis
- Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Repas durant les voyages aller-retour
- Éventuelles augmentations de taxes aériennes et fuel
- Boissons
- Assurances de voyage
- Pourboires
- Frais de dossier (15 € / dossier)
- Toute autre prestation non mentionnée

Formalité : passeport en cours de validité).

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be

#VM04

LA PALESTINE « AUTREMENT »

Palestine - Israël
8 jours / 7 nuits

1.295 € / personne
4 > 11 avr. 20



Découvrez les hauts lieux ayant marqué l'histoire de la civilisation judéo-chrétienne. Les visites seront ponctuées de rencontres avec des femmes et des hommes de nationalités, religions et horizons différents qui partageront avec vous leur quotidien et leurs espoirs. Des personnes accueillantes et souriantes, en recherche permanente de solutions pour la paix. Ce voyage est organisé avec un groupement de voyages alternatifs palestinien afin de soutenir les habitants.

LES POINTS FORTS :

- Rencontre avec des militants œuvrant pour la paix
- Découverte de sites religieux sacrés pour les musulmans, les chrétiens et les juifs
- Baignade aux vertus thérapeutiques dans la Mer Morte
- Visite du musée engagé de l'hôtel conçu par le street artist Banksy

J1 BRUXELLES / TEL AVIV / NAZARETH

Vol à destination de Tel Aviv. Direction Nazareth pour rejoindre l'hôtel.

J2 NAZARETH / TIBÉRIADE / CAPHARNAÛM / TABGHA

Visite de l'imposante Basilique de l'Annonciation et découverte du Puits de Marie. Ensuite, direction Tibériade afin de découvrir la vieille ville et le Mont des Béatitudes surplombant les rives du lac éponyme. Visite des vestiges de Capharnaüm. Arrêt à Tabgha, site de l'église de la Multiplication-des-Pains-et-des-Poissons et de l'église de la Primauté de Saint-Pierre.

J3 NAPLOUSE / RAMALLAH / BETHLÉEM

Découverte de Naplouse, surnommée « La Petite Damas », deuxième plus grande ville de Cisjordanie. Dans un dédale de ruelles aux façades colorées, découverte des plus importants souks d'Orient, du Puits de Jacob et d'une savonnerie. Poursuite vers Ramallah, ville dynamique en plein essor et centre économique, culturel et politique de Cisjordanie. Rencontre culturelle avec l'association « Al Kamandjâti », soutenant l'éducation des enfants palestiniens les plus démunis, en leur donnant accès à la musique.

J4 BEIT JALA / HÉBRON

En matinée, visite du Green Market de Bethléem. Poursuite vers Beit Jala et échange avec Edmund

Shehadeh, directeur de l'hôpital « Bethlehem Arab Society for Rehabilitation », dont l'objectif est de rendre la dignité à la personne handicapée et de l'intégrer dans la société. Depuis plusieurs années, il accueille en stage des étudiants de la Haute Ecole Provinciale Hainaut-Condorcet. Ensuite, visite de la ville d'Hébron, ville sacrée pour les musulmans, les chrétiens et les juifs, abritant le tombeau des Patriarches.

J5 JÉRUSALEM

Depuis le Mont des Oliviers, descente vers le Jardin de Gethsemani et la Vallée du Josaphat, vue d'ensemble sur la cité aux trois sites symboliques : le mur des lamentations, l'esplanade des mosquées et l'église du Saint-Sépulcre.

J6 JÉRUSALEM « AUTREMENT » / BETHLÉEM

Matinée consacrée au Grand Jérusalem, en partenariat avec le Centre d'Informations Alternatives, dont l'objectif est de promouvoir une meilleure coopération entre les deux peuples. Rencontre avec Michel Warschawski, journaliste militant pacifiste israélien, co-fondateur et président du centre, suivie d'une visite commentée du Grand Jérusalem. Temps libre à Jérusalem. Retour à Bethléem et visite du musée engagé de l'hôtel 'Walled Off', aménagé par le street artist Banksy, dont l'objectif est d'attirer l'attention sur le mur et sur la réalité de l'occupation israélienne.

J7 JÉRICO

Enclavée au cœur de la vallée du Jourdain, l'oasis verdoyante de Jéricho marque l'histoire religieuse. Visite du monastère de la Tentation. Poursuite vers les rives de la Mer Morte pour une baignade aux vertus thérapeutiques.

J8 BETHLÉEM / TEL AVIV / BELGIQUE

Visite de la Basilique de la Nativité. Transfert vers l'aéroport de Tel Aviv. Vol retour.

LE PRIX :

- 1.295 € / personne chambre double
- Supplément chambre single : 255 €
- Tarif valable à pd 15 participants.

LE PRIX COMPREND

- Vols réguliers en classe économique
- Taxes aériennes
- Circuit en car selon le programme
- Nuits à l'Hôtel Villa Nazareth 3* (J1, J3)
- Nuits à l'Hôtel Innov8tion 3*(J3 à J8)
- Demi-pension
- Déjeuner à Beit Jala
- Entrées et visites guidées prévues au programme
- Prestations d'un guide francophone
- Accompagnement Teralis

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Éventuelles augmentations de taxes aériennes et fuel
- Pourboires des guides et chauffeurs
- Boissons
- Assurances de voyages
- Frais de dossier (15 € / dossier)
- Toute prestation non-mentionnée

Formalité : passeport valide 6 mois après la date de retour.

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be
#VS01

Conférence - rencontre le 06 février 2020 (voir p. 3)

GRAND TOUR D'ISRAËL ET DE PALESTINE

Israël - Palestine
11 jours / 10 nuits

1.595 € / personne
12 > 22 sept. 20



La Palestine surprend par sa richesse archéologique, ses aspects humains, ses empreintes culturelles et la beauté de son environnement. Participez à notre magnifique périple, ponctué de rencontres et d'échanges, à la découverte d'une authentique contrée à l'histoire inachevée.

LES POINTS FORTS :

- Circuit riche en découvertes du patrimoine palestinien et israélien
- Rencontre avec des acteurs de terrain
- Découverte du lac de Tibériade

J1 BRUXELLES / TEL AVIV / NAZARETH

Vol à destination de Tel Aviv. Direction Nazareth, visite de la basilique de l'Annonciation et du puits de Marie. Promenade à travers la vieille ville.

J2 NAZARETH / ACRE / HAÏFA

Rencontre avec le Père Shoufani, arabe israélien, curé de la paroisse melkite de Nazareth. Continuation vers Acre, ancien port phénicien. Découverte du patrimoine historique et archéologique, promenade dans la vieille ville. Ensuite, direction la ville d'Haïfa et découverte du Centre international de la foi Baha'ïe et de ses jardins en terrasses.

J3 NAZARETH / TIBÉRIADE / CAPHARNAÛM / TABGHA / BEIT SHEAN

En route vers le lac de Tibériade en traversant la Galilée. Visite de la vieille ville. Promenade au Mont des Béatitudes surplombant les rives du lac. Découverte des vestiges de Capharnaüm. Arrêt à Tabgha, site de l'Eglise de la Multiplication-des-Pains et de l'Eglise de la Primauté de Saint-Pierre. Poursuite vers le site archéologique de Beit Shean.

J4 JÉNINE / SÉBASTE / NAPLOUSE

Départ vers Jénine, réputée pour le charme de ses ruelles, son vieux centre et son marché animé. Visite de l'église orthodoxe Saint-Georges. Poursuite vers l'ancienne cité de Sébaste, regorgeant de vestiges archéologiques. Continuation vers Naplouse, surnommée « La petite Damas ». Naplouse est la deuxième plus grande ville de la région.

J5 NAPLOUSE / RAMALLAH

Découverte de Naplouse, promenade dans le dédale des ruelles, marchés d'épices, ateliers d'artisans de la vieille ville ottomane. Découverte du Puits de Jacob. Continuation vers Ramallah, ville en plein essor et centre économique, culturel et politique de la région. Visite de la vieille ville et rencontre avec une association soutenant l'éducation des enfants palestiniens les plus démunis, en leur donnant accès à la musique.

J6 RAMALLAH / JÉRICO / QOUMRAN / BETHLÉEM

Route vers l'oasis verdoyante de Jéricho, située dans la vallée du Jourdain, à 240m sous le niveau de la mer. Montée en téléphérique vers le monastère de la Tentation. Arrêt à Qoumran, lieu de découverte des manuscrits de la Mer Morte. Poursuite vers les rives de la Mer Morte, point le plus bas de la terre. Temps libre pour une baignade sans effort dans une eau aux vertus thérapeutiques.

J7 BETHLÉEM / BEIT JALA

Découverte de Bethléem, visite de la Basilique de la Nativité. Balade dans les ruelles millénaires vers la Place Manger. Poursuite vers Beit Jala pour la visite d'un hôpital dont l'objectif est notamment de rendre la dignité à la personne handicapée et de l'intégrer dans la société. Visite du centre culturel communautaire Chirass, qui poursuit des activités socio-culturelles, comme l'apprentissage de la danse palestinienne aux enfants. Visite du musée engagé de l'hôtel 'Walled Off', aménagé par le street artist Banksy.

J8 BETHLÉEM / HÉBRON

Départ pour Wadi Foukin. Visite du village situé à côté de la ligne verte et entouré par les colonies. Passage par Battir, réputé pour son ancien système d'irrigation romain et ses superbes terrasses plantées d'oliviers et de vignes. Poursuite vers Hébron qui abrite le tombeau des Patriarches renfermant les sépultures d'Abraham, Isaac, Jacob et leurs épouses. La ville est sacrée pour les Musulmans, les Chrétiens et les Juifs. Promenade dans la vieille ville.

J9 JÉRUSALEM

Journée à Jérusalem. Depuis le Mont des Oliviers, descente vers le Jardin de Gethsemani, qui abrite les huit oliviers dits bimillénaires, et la vallée de Josaphat. Balade à travers les ruelles de la vieille ville fortifiée. Visite du Musée Terra Sancta, unique à Jérusalem, qui évoque les origines du Christianisme et la conservation des Lieux Saints.

J10 JÉRUSALEM

Rencontre avec Michel Warschawski, journaliste militant pacifiste israélien, qui milite en faveur d'une meilleure coopération entre les deux peuples. Visite commentée en car du Grand Jérusalem. Temps libre à Jérusalem.

J11 BETHLÉEM / TEL AVIV / BRUXELLES

Matinée libre. Transfert vers l'aéroport de Tel Aviv et vol vers Bruxelles.

LE PRIX :

- 1.595 € / personne chambre double
 - Supplément chambre single: 459 €
- Tarif valable à pd 20 participants.

LE PRIX COMPREND

- Vols réguliers en classe économique
- Taxes aériennes
- Circuit en car selon le programme
- Nuits à l'Hôtel Villa Nazareth 3* (J1 à J4)
- Nuit à l'Hôtel Al Yasmineen 3* à Naplouse (J4)
- Nuit à l'Hôtel Ankars Suties 4* à Ramallah (J5)
- Nuits à l'Hôtel Sunrise 4* à Bethléem (J6 à J11)
- Demi-pension
- Déjeuner à Beit Jala
- Entrées et visites guidées prévues au programme
- Guide francophone
- Accompagnement Teralis

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Augmentations de taxes aériennes et fuel
- Pourboires des guides et chauffeurs
- Boissons
- Assurances de voyages
- Frais de dossier (15 € / dossier)
- Toute prestation non mentionnée

Formalité : passeport valide 6 mois après la date de retour.

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be

#VS02

IMMERSION AU CŒUR DE LA PALESTINE

Palestine - Israël
9 jours / 8 nuits

1.459 € / personne
31 oct. > 08 nov. 20



Ce voyage insolite et responsable vous invitera à partager le quotidien des palestiniens. Vous œuvrerez à la cueillette d'olives, participerez à des ateliers de céramique, de mosaïque et aurez ainsi le privilège de rencontrer des artisans palestiniens engagés pour le commerce équitable.

LES POINTS FORTS :

- Voyage alternatif et participatif
- Nuitées chez l'habitant
- Visite de Bethléem, Jérusalem et Naplouse

J1 BRUXELLES / TEL AVIV / BEIT SAHOUR

Arrivée à l'aéroport de Tel Aviv et transfert à Beit Sahour, petite ville palestinienne charmante à proximité de Bethléem. Logement à l'Auberge El Beit, gérée par une coopérative de femmes arabes qui soutient la communauté locale de Beit Sahour, et contribue également au fonctionnement de l'Union des femmes arabes qui propose des formations aux femmes palestiniennes du village.

J2 BEIT SAHOUR / BFTA / BETHLÉEM

Direction Bethléem où vous visiterez le village artisanal de Bethlehem Fair Trade Artisans (BFTA). Vous découvrirez les pratiques du commerce équitable en rencontrant des artisans qui produisent différents types d'artisanat : broderie, verre recyclé, nacre et bois d'olivier. Visite de la basilique de la Nativité et la place Manger. Visite du musée engagé de l'hôtel 'Walled Off', aménagé par le street artist Banksy, dont l'objectif est d'attirer l'attention sur le mur et sur la réalité de l'occupation israélienne.

J3 HÉBRON

Départ vers Hébron où vous visiterez la fabrique de verre et de céramique Al Salam. Vous apprendrez les techniques locales utilisées et l'implication de la fabrique dans le commerce équitable local. Après-midi consacrée à la visite du Tombeau des Patriarches et de la vieille ville.

J4 BETHLÉEM

Journée dans la ferme biologique et éducative « Tent of Nations ». Située dans le village de Nahalin, sur les collines de Bethléem, la mission de cette entreprise familiale est de créer des ponts entre les peuples en développant des projets d'éducation environnementale à la ferme. Vous découvrirez l'histoire mouvementée du

projet, participerez à la cueillette d'olives et apprendrez les techniques locales pour promouvoir une agriculture durable. Vous aurez l'occasion de parrainer et planter votre propre arbre dans le projet local de reforestation.

J5 JÉRICO

Visite du centre de mosaïques de Jéricho où vous aurez la chance de fabriquer votre propre morceau de mosaïque. Après-midi consacrée à la visite de Jéricho, le palais d'Isham et le Mont de la Tentation en téléphérique. Nuit au camp de réfugiés d'Aqbat Jaber.

J6 ARBORETUM JUTHOUR / RAMALLAH / NAPLOUSE

Départ vers Ramallah. Visite de l'Arboretum et éco-park Juthour, qui a pour ambition de promouvoir un activisme environnemental novateur auprès de la communauté palestinienne. Vous découvrirez également les programmes de formations mis en place par l'eco-park sur la permaculture, l'apiculture et le recyclage. Poursuite vers Naplouse, visite de la vieille ville et du souk où vous pourrez flâner en toute tranquillité entre les différentes échoppes où se mêlent textiles, produits locaux et senteurs d'Orient.

J7 JÉRUSALEM

Visite du centre-ville de Jérusalem, en passant par l'Esplanade des mosquées, le Dôme du Rocher, la Via Dolorosa, le Mont des oliviers, le jardin de Gethsemani, le mur des lamentations et le Saint-Sépulcre. Après-midi libre à Jérusalem et retour à Bethléem. Hébergement dans un camp de réfugiés à Bethléem.

J8 BATTIR

Visite de la communauté bédouine Al Rashaida et de leur coopérative de femmes animant des ateliers de broderies faites main. Balade nature dans les paysages bucoliques du sud de Jérusalem et découverte de Battir, connu pour ses vignes et ses oliviers. Soirée spéciale de danse Dabkeh.

J9 BETHLÉEM / BRUXELLES

Matinée libre à Bethléem. Transfert à l'aéroport de Tel Aviv et départ pour Bruxelles en fin de journée.

LE PRIX :

- 1.459 € / personne chambre double
- Supplément chambre single: 109 €
- Tarif valable à pd 12 participants.

LE PRIX COMPREND

- Vols réguliers en classe économique
- Taxes aériennes
- Circuit en car selon le programme
- Nuits à l'Auberge El Beit à Beit Sahour (J1 et J2)
- Nuits chez l'habitant à Beit Sahour (J3 et J4)
- Nuit au camp de réfugiés d'Aqbat Jaber (J5)
- Nuit à l'hôtel Al Yasmeen 3* à Naplouse (J6)
- Nuits à l'Alrowwad Guesthouse à Aida Camp, Bethléem (J7, J8)
- Demi-pension
- Entrées et visites guidées prévues au programme
- Guide francophone
- Accompagnement Teralis

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Augmentations de taxes aériennes et fuel
- Pourboires des guides et chauffeurs
- Boissons
- Assurances de voyages
- Frais de dossier (15 € / dossier)
- Toute prestation non mentionnée

Formalité : passeport valide 6 mois après la date de retour.

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be
#VS03

Conférence - rencontre le 06 février 2020 (voir p. 3)

RANDONNÉE SUR LE SENTIER D'ABRAHAM

Palestine
9 jours / 8 nuits

1.479 € / personne
31 oct. > 8 nov. 20



DIFFICULTÉ



Masar Ibrahim al Khalil, tel est le nom donné au sentier né au sein des oliveraies de la Méditerranée, s'étendant jusqu'aux déserts du sud. Il emmène le randonneur au cœur d'un patrimoine méconnu, à la rencontre des bédouins à l'hospitalité légendaire. Des échanges, des rencontres improbables, des souvenirs précieux vous attendent au fil de ce chemin d'exploration. Un voyage hors des sentiers battus ...

LES POINTS FORTS :

- 5 jours de randonnée sur le sentier insolite d'Abraham
- Nuit chez l'habitant, dans des camps de bédouins, ...
- Rencontres avec le peuple palestinien
- Campement dans le désert
- Visites de Bethléem, Jérusalem et Naplouse

J1 BRUXELLES / TEL AVIV / NAPLOUSE

Vol régulier à destination de Tel Aviv. Route vers Naplouse.

J2 NAPLOUSE / AWARTA / DUMA

Immersion dans le dédale des ruelles du vieux Naplouse, aux bâtiments historiques et étals colorés. Transfert en car vers Awarta, point de départ de votre randonnée. Située dans une région de montagnes et de plaines, Awarta est réputée pour ses amandiers, oliveraies et son maïs. Autrefois, la cité était un important centre samaritain. Marche de 13 km vers Duma. Pause au Mont Arma, puis continuation vers Aqraba et le paisible village de Majdal Bani Fadil.

J3 DUMA / AUJA

Départ de Duma. Randonnée de 11 km au cœur de vallées profondes et rocailleuses. Traversée de paysages parsemés de blé, d'oliviers et de villages calcareux. Descente d'une gorge rocheuse vers la source d'Al Auja.

J4 AUJA / JÉRICHO

Direction Jéricho pour une randonnée de 11 km. Passage par Al Auja, ville située en-dessous du niveau de la mer et habitée par des réfugiés vivant principalement de l'agriculture. Continuation vers le Monastère de la Tentation. Montée en téléphérique et route vers Jéricho. Temps libre à la Mer Morte pour une baignade aux vertus thérapeutiques.

J5 JÉRICHO / SEA LEVEL

Départ de Jéricho vers l'est pour une marche de 14 km. Cheminement dans le désert de Jérusalem, au paysage désertique composé de canyons et de grottes. Passage par le canyon rocheux Wadi Qelt, où vous pourrez admirer les ruines du palais d'hiver du Roi Hérode et le monastère de Saint-Georges construit à flanc du canyon rocheux. Continuation vers la communauté bédouine du Sea Level, située au niveau de la mer.

J6 SEA LEVEL / MAR SABA / TALL-AL QMAR

Reprise de la route dans le désert de Jérusalem pour une randonnée de 14 km vers le monastère orthodoxe Mar Saba. L'un des plus anciens du Proche-Orient. Visite extérieure du monastère, puis poursuite de la rando par les canyons jusqu'à Tal al Qmar. Logement au gîte sous-tente de Tall-Al Qma, qui signifie colline de la lune car situé sur une petite colline entourée de terrains en pente. Il permet aux visiteurs d'admirer la lune sous ses plus beaux aspects.

J7 TALL-AL QMAR / HÉBRON / BETHLÉEM

Transfert vers Hébron. Promenade dans la vieille ville à l'architecture mamelouke. Visite du tombeau des Patriarches, centre spirituel. Découverte de la mosquée et la synagogue. Visite d'une fabrique de verre et route vers Bethléem. Visite de Bethléem, de la basilique de la Nativité.

J8 BETHLÉEM / JÉRUSALEM / BETHLÉEM

Départ vers Jérusalem. Balade à travers les ruelles de la vieille ville, au rythme des monuments. Vue d'ensemble sur la cité aux trois sites symboliques. Temps libre.

J9 BETHLÉEM / TEL AVIV / BRUXELLES

Matinée libre à Bethléem. Vol retour.

LE PRIX :

- 1.479 € / personne chambre double
- Supplément chambre single: 115 €

Tarif valable à pd 12 participants.

LE PRIX COMPREND

- Vols réguliers en classe économique
 - Taxes aériennes
 - Nuit à l'Hôtel Al Yasmineen 3* à Naplouse (J1)
 - Nuit chez l'habitant (J2)
 - Nuit dans un campement bédouin (J3 et 5)
 - Nuit dans le camp de réfugiés d'Aquabat Jabr (J4)
 - Nuit dans le camp de réfugiés de Tall Al-Qmar (J6)
 - Nuits à l'Hôtel Sunrise 4* à Bethléem (J7 et 8)
 - Transferts en car selon le programme
 - Pension complète durant les cinq jours de randonnées
 - Demi-pension pour le reste du séjour
 - Entrées et visites guidées prévues au programme
 - Guide francophone
 - Accompagnement Teralis
- LE PRIX NE COMPREND PAS
- Augmentations de taxes aériennes et fuel
 - Pourboires des guides et chauffeurs
 - Boissons
 - Assurances de voyages
 - Frais de dossier (15 € / dossier)
 - Toute prestation non-mentionnée

Formalité : passeport valide 6 mois après la date de retour.

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be

#VS04

Conférence - rencontre le 06 février 2020 (voir p. 3)

RANDONNÉE SOLIDAIRE EN TERRES BERBÈRES

Maroc / Haut-Atlas

8 jours / 7 nuits

995 € / personne

16 > 23 mai 20

4 > 11 juil. 20



DIFFICULTÉ



Randonnez au cœur des montagnes de l'Atlas marocain, à travers la vallée d'Anergui qui a conservé toute l'authenticité de sa culture et ses traditions nomades. Profitez des paysages sauvages et grandioses, où jaillissent des gorges impressionnantes et des villages citadelles parmi les plus beaux de l'Atlas. Ce voyage au Maroc est également basé sur les rencontres, au fil des promenades avec les habitants et les nomades. Authenticité des rencontres et découvertes sont les ingrédients de ce voyage au Maroc.

LES POINTS FORTS :

- Découverte du Maroc authentique
- Logement en écolodge et bivouac
- Rencontres avec les nomades
- Séjour de tourisme durable et responsable

J1 BRUXELLES / MARRAKECH

Départ de Bruxelles et arrivée à Marrakech en fin de journée.

J2 L'ATLAS

Départ vers les montagnes de l'Atlas en direction du lac de Bin el Ouidane. Le long de la route, vous découvrirez les paysages sauvages, entre chênes verts et genévriers, vers les hauts plateaux de Tagleft, puis la vallée d'Anergui. Arrêt au village de Ait Boulmane situé à 1600m d'altitude et installation à l'Écolodge Tighremt assif Melloul géré par une famille berbère.

J3 VALLÉE D'ANERGUI

Première journée de randonnée afin de découvrir les superbes villages d'argile rose de la vallée d'Anergui et leurs greniers (agadirs). La tribu des Ait Sukhmane possède les plus beaux et les plus anciens agadirs, le long de la vallée et les gorges de l'assif Melloul. Visite d'un agadir qui servait aux tribus à mettre leur récolte ou biens précieux pendant les transhumances. Ensuite, direction le village de Ait Khouya afin de rencontrer le potier et le forgeron, personnages centraux de la vie du village.

J4 VALLÉE D'ANERGUI

Journée rencontre avec les habitants. Balade dans le souk, qui est le point de rencontre des habitants de la

vallée et des nomades. Rencontre avec Aicha, gérante de la maternité de l'association Anergui qui accueille gratuitement les femmes lors de la naissance de leur bébé. Ensuite, direction Tighremt assif Melloul, où vous passerez par l'école de Ait Boulmane. Une cinquantaine d'enfants y sont scolarisés et reçoivent à chaque rentrée le matériel scolaire utile à leurs études.

J5 HAUT PLATEAU DU KOUSSER

Par les sentiers transhumants taillés dans la montagne, vous randonnerez vers les hauts plateaux de Kousser, à travers l'une des plus belles forêts de genévriers thurifères des hauts plateaux du Moyen Atlas. Logement dans un campement géré par la famille Ourjidal, qui pratique un tourisme durable et responsable. Rencontre avec les nomades dans leurs bergeries.

J6 LE CIRQUE D'ANERGUI

Balade à travers la forêt avant de quitter les hauts plateaux de Kousser. Vous descendrez vers Ait Boulmane par un sentier en balcon dominant le cirque d'Anergui. Superbes paysages dominant les gorges où coule l'assif Melloul. Après-midi détente où vous pourrez profiter du hammam traditionnel de l'Écolodge.

J7 MARRAKECH

Journée de transfert vers Marrakech, en passant par les hauts plateaux de Tagleft.

J8 MARRAKECH / BRUXELLES

Journée libre à Marrakech. Vol vers Bruxelles en fin de journée.

Les randonnées de ce séjour rando sont d'environ 3-4 heures de marche et sont de niveau facile.

LE PRIX :

- 995 € / personne chambre double
 - Supplément chambre single : 115 €
 - Enfant de 5 à 10 ans : 825 €
 - Enfant < 4 ans : 745 €
- Tarif valable à pd 12 participants.

LE PRIX COMPREND

- Vols réguliers en classe économique
- Taxes aériennes
- Transfert en car selon le programme
- Nuits à l'hôtel 3* Almas à Marrakech (J1 et J7)
- Nuits à l'écolodge Tighremt assif Melloul (J2, J3, J4, J6)
- Nuit en bivouac (J5)
- Pension complète durant les cinq jours de randonnées
- Demi-pension pour le reste du séjour
- Entrées et visites guidées prévues au programme
- Guide francophone
- Accompagnement Teralis

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Augmentations de taxes aériennes et fuel
- Pourboires des guides et chauffeurs
- Boissons (sauf eau de source potable à l'écolodge + thé)
- Assurances de voyages
- Frais de dossier (15 € / dossier)
- Toute prestation non mentionnée

Formalité : passeport valide 6 mois après la date de retour.

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be

#VS05

Conférence - rencontre le 12 février 2020 (voir p. 3)

LE MAROC « AUTREMENT »

Maroc
8 jours / 7 nuits

1.199 € / personne
22 > 29 oct. 20



Découvrez le Maroc en dehors des sentiers battus. De la médina de Marrakech aux remparts d'Essaouira, en passant par l'arrière-pays berbère, ce périple culturel et solidaire vous révélera le Maroc authentique, enrichi par des visites jamais proposées dans les circuits classiques. Un séjour riche en découvertes et en rencontres.

LES POINTS FORTS :

- Circuit insolite et inédit
- Rencontre avec des personnes et associations locales engagées
- Visite d'un village traditionnel présaharien
- Découverte d'Essaouira, ville portuaire où le temps s'est arrêté

J1 BRUXELLES / MARRAKECH

Vol au départ de Bruxelles et arrivée à Marrakech en fin de journée.

J2 MARRAKECH

Visite guidée et découverte de la cité berbère, en passant notamment par la célèbre place Djemaa El Fnaa. Traversée à pied du Mellah (ancien quartier juif) pour aller visiter le Palais Bahia et les tombeaux Saadiens. Visite de la médina, une des plus étendues du Maghreb, et des souks. Après-midi libre et possibilité de visiter le jardin Majorelle (optionnel).

J3 AIT BEN HADDOU / HAUT ATLAS

Départ pour le Ksar Ait Ben Haddou, dans la Province de Ouarzazate, inscrit au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO. Ce village traditionnel présaharien est un remarquable exemple de l'architecture du sud marocain à partir du XIII^e siècle. Il se présente comme un ensemble de bâtiments de terre entourés de murailles. Certaines de ses habitations semblent être de petits châteaux avec leurs hautes tours décorées de motifs en brique crue. Visite libre du ksar.

J4 VALLÉE D'OUNILA / TELOUET

Départ vers Telouet, ancien fief du Glaoui, Pacha de Marrakech. Passage par la belle vallée d'Ounila, où vous serez séduits par la beauté de cette vallée encaissée entre les montagnes ocre rose, le camaïeu de verts

des vergers, et les somptueux villages fortifiés. Arrivée à Telouet, le cœur de la tribu des Glaoua, qui tira sa richesse durant des siècles des droits de passage des caravanes reliant les régions subsahariennes à la côte méditerranéenne. Visite libre de la Kasbah.

J5 MARRAKECH / ESSAOUIRA

Départ vers Essaouira, l'ancienne Mogador où le temps s'est arrêté. La cité a gardé l'ambiance d'antan : filets de pêche étendus sur les quais, barques colorées, chantier naval traditionnel, poissons et fruits de mer grillant sur les barbecues. Visite guidée de la ville.

J6 ESSAOUIRA

Journée de rencontres avec les femmes de l'association El Khir, qui a pour but de favoriser la promotion socio-économique et l'autonomie des femmes. Vous participerez à un atelier de cuisine animé par des cuisinières en insertion professionnelle, qui vous transmettront leur savoir-faire. Un cours qui se terminera par un moment convivial de dégustation et d'échanges. Après-midi libre. Vous pourrez profiter de la plage ou encore faire du shopping. Les artisans d'Essaouira sont réputés pour leur savoir-faire.

J7 SMIMOU / MARRAKECH

Départ vers Smimou, dans l'arrière-pays d'Essaouira, au milieu des plantations d'arganiers, arbres endémiques du Maroc. L'huile d'argan aux nombreuses vertus est extraite de ses amandes. Visite à la coopérative Tamount, produisant l'huile d'argan de façon traditionnelle, gérée par les femmes berbères du village. Ensuite, balade à travers arganiers et villages pour rejoindre la maison du berbère Hassan pour un déjeuner chez l'habitant.

J8 MARRAKECH / BRUXELLES

Temps libre à Marrakech et transfert vers l'aéroport.

LE PRIX :

- 1.199 € / personne chambre double
 - Supplément chambre single : 149 €
- Tarif valable apd 15 participants.

LE PRIX COMPREND

- Vols réguliers en classe économique
- Taxes aériennes
- Circuit en car selon le programme
- Nuits de J1 à J3, J4 et J7 à l'hôtel Almas 3* à Marrakech
- Nuit chambres d'hôtes à Ait Ben Haddas (J3)
- Nuits de J5 à J7 au riad Maison du Sud à Essaouira
- Pension complète (du soir du J1 au petit-déjeuner du J8)
- Entrées et visites guidées prévues au programme
- Prestations d'un guide francophone
- Accompagnement Teralis

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Eventuelles augmentations de taxes aériennes et fuel
- Pourboires des guides et chauffeurs
- Boissons
- Assurances de voyages
- Entrée au jardin Majorelle
- Frais de dossier (15 € / dossier)
- Toute prestation non-mentionnée

Formalité : passeport valide 6 mois après la date de retour.

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be
#VS06

Conférence - rencontre le 12 février 2020 (voir p. 3)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES POUR LES VOYAGES À FORFAIT

Article 1 : Champ d'application

Ces conditions générales sont d'application aux contrats de voyage à forfait réservés à partir du 1 juillet 2018, tels que définis par la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage.

Article 2 : Information de la part de l'organisateur et du détaillant avant la conclusion du contrat de voyage à forfait

2.1. L'organisateur ainsi que le détaillant communiquent au voyageur, avant qu'il ne soit lié par un contrat de voyage à forfait, les informations standard légalement prévues ainsi que les informations mentionnées ci-après dans le cas où elles s'appliquent au voyage à forfait :

1° les caractéristiques principales des services de voyage :

- la ou les destination(s), l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et le nombre de nuitées comprises ;
- les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux et les dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances ; lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, le voyageur est informé de l'heure approximative du départ et du retour ;
- la situation, les principales caractéristiques et la catégorie de l'accommodation en vertu des règles du pays de destination ;
- les repas fournis ;
- les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le voyage à forfait ;
- lorsque cela n'est pas clair, si les services de voyage seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe ;
- la langue dans laquelle les autres services touristiques seront fournis ;
- si le voyage est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite.

2° le prix total du voyage à forfait et, s'il y a lieu, tous les coûts supplémentaires que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

3° les modalités de paiement ;

4° le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage à forfait et la date limite pour une éventuelle résiliation du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

5° des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires ;

6° la mention indiquant que le voyageur peut résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation ;

7° des informations sur les assurances annulation et les assurances assistance ;

2.2. Le professionnel veille à ce que le formulaire d'information standard approprié soit fourni au voyageur.

2.3. Les informations précontractuelles communiquées au voyageur font partie intégrante du contrat de voyage à forfait. Elles ne peuvent pas être modifiées, sauf par accord commun des parties contractantes.

Article 3 : Information de la part du voyageur

3.1. La personne qui conclut le contrat de voyage à forfait doit fournir à l'organisateur et au détaillant tous les renseignements utiles qui pourraient influencer la conclusion du contrat ou le bon déroulement du voyage.

3.2. Si le voyageur fournit des renseignements erronés qui entraînent des coûts supplémentaires pour l'organisateur et / ou le détaillant, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

Article 4 : Le contrat de voyage à forfait

4.1. Lors de la conclusion du contrat de voyage à forfait ou dans un délai raisonnable, l'organisateur ou s'il y a un détaillant, ce dernier, fournit au voyageur une copie ou une confirmation du contrat sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf.

Le voyageur est en droit de demander un exemplaire papier si le contrat de voyage à forfait est conclu en la présence physique et simultanée des parties.

4.2. Le contrat de voyage à forfait ou sa confirmation reprend l'ensemble du contenu de la convention, qui inclut toutes les informations visées à l'article 2 et les informations suivantes :

1° les exigences particulières du voyageur que l'organisateur a acceptées ;

2° que l'organisateur est responsable pour la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat et qu'il a un devoir d'assistance ;

3° le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées ;

4° le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du représentant local de l'organisateur, ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur pour demander une aide si le voyageur est en difficulté ou pour se plaindre de toute non-conformité éventuelle ;

5° l'obligation pour le voyageur de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ;

6° des informations permettant d'établir un contact direct avec un mineur non accompagné ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour ;

7° des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes ;

8° des informations sur la Commission de Litiges Voyages et sur la plate-forme de règlement en ligne des litiges de l'UE ;

9° des informations sur le droit du voyageur de céder son contrat à un autre voyageur.

4.3. En temps utile avant le début du voyage à forfait, l'organisateur remet au voyageur :

1° les reçus ;

2° les vouchers et billets nécessaires ;

3° les informations sur l'heure prévue de départ et, s'il y a lieu, l'heure limite d'enregistrement, les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

Article 5 : Le prix

5.1. Après la conclusion du contrat de voyage à forfait, les prix ne peuvent être majorés que si le contrat prévoit expressément cette possibilité. Dans ce cas, le contrat de voyage à forfait précise de quelle manière la révision du prix est calculée. Les majorations de prix sont possibles uniquement si elles sont la conséquence directe d'une évolution :

1° du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, ou

2° du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du voyage à forfait, y compris les taxes touristiques, les taxes d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports, ou

3° des taux de change en rapport avec le voyage à forfait.

Si la possibilité d'une majoration est prévue, le voyageur a droit à une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts visés ci-dessus.

5.2. Si la majoration du prix dépasse 8 % du prix total, le voyageur peut résilier le contrat sans payer de frais de résiliation.

5.3. Une majoration du prix n'est possible que si l'organisateur la notifie avec une justification et un calcul, sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, et ce au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait.

5.4. En cas de diminution du prix, l'organisateur a le droit de déduire ses dépenses administratives du remboursement dû au voyageur. À la demande du voyageur, l'organisateur apporte la preuve de ces dépenses.

Article 6 : Paiement du prix

6.1. Sauf convention expresse contraire, le voyageur paye, à titre d'acompte, à la conclusion du voyage à forfait, une fraction du prix total du voyage fixé dans les conditions particulières de voyage.

6.2. Sauf convention contraire, le voyageur paye le solde du prix au plus tard 30 jours avant le départ.

6.3. Dans le cas où le voyageur, après avoir été mis en demeure, resterait en défaut de payer l'acompte ou le prix du voyage qui lui est dûment réclamé, l'organisateur et/ou le détaillant a le droit de résilier de plein droit le contrat qui le lie au voyageur et de mettre les frais à charge de celui-ci.

Article 7 : Cession du contrat de voyage à forfait

7.1. Le voyageur peut céder le contrat de voyage à forfait à une personne satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat, à condition :

1° d'en informer l'organisateur et éventuellement le détaillant via un support durable comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, le plus rapidement possible et au plus tard 7 jours avant le début du voyage à forfait et

2° de supporter les frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

7.2. Celui qui cède le voyage à forfait et celui qui le reprend sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'organisateur informe celui qui cède le voyage des coûts de la cession.

Article 8 : Autres modifications par le voyageur

L'organisateur et/ou le détaillant peuvent porter en compte au voyageur tous les frais résultant d'autres modifications demandées par celui-ci et acceptées par l'organisateur et/ou le détaillant.

Article 9 : Modifications au contrat par l'organisateur avant le voyage

9.1. L'organisateur ne peut pas, avant le début du voyage à forfait, modifier unilatéralement les clauses du contrat de voyage à forfait autres que le prix à moins que :

1° l'organisateur ne se soit réservé ce droit dans le contrat, et

2° la modification ne soit mineure, et

3° l'organisateur n'en informe le voyageur sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf.

9.2. Si, avant le début du voyage à forfait, l'organisateur se trouve contraint de modifier, de façon significative, une ou plusieurs des caractéristiques principales des services de voyage ou s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières du voyageur qui sont confirmées ou s'il propose d'augmenter le prix du forfait de plus de 8 %, il informe le voyageur :

1° des modifications proposées et de leurs répercussions sur le prix du forfait ;

2° du fait que le voyageur pourra résilier le contrat sans payer de frais de résiliation, à moins qu'il n'accepte les modifications proposées ;

3° du délai dans lequel il doit communiquer sa décision à l'organisateur ;

4° du fait que si le voyageur n'a pas accepté expressément la modification proposée dans le délai visé, il est automatiquement mis fin au contrat, et

5° s'il y a lieu, de l'alternative proposée ainsi que de son prix.

9.3. Lorsque les modifications du contrat de voyage à forfait ou le voyage à forfait de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage à forfait ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

9.4. Si le contrat de voyage à forfait est résilié conformément à l'article 9.2 et que le voyageur n'accepte pas d'autre forfait, l'organisateur rembourse tous les paiements effectués au plus tard quatorze jours après la résiliation du contrat.

Article 10 : Résiliation par l'organisateur avant le voyage

10.1. L'organisateur peut résilier le contrat de voyage à forfait :

1° si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'organisateur notifie la résiliation du contrat au voyageur dans le délai fixé par le contrat, mais au plus tard :

a) vingt jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours ;

b) sept jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours ;

c) 48 heures avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours ;

ou

2° s'il est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et évitables et notifie la résiliation du contrat au voyageur avant le début du voyage à forfait.

10.2. Dans ces cas, l'organisateur rembourse le voyageur des paiements effectués pour le voyage à forfait, sans être tenu à un dédommagement supplémentaire.

Article 11 : Résiliation par le voyageur

11.1. Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à forfait à tout moment avant le début du voyage à forfait. Lorsque le voyageur résilie, il peut lui être demandé de payer à l'organisateur des frais de résiliation. Le contrat de voyage à forfait peut stipuler des frais de résiliation standard, calculés en fonction de la date de résiliation du contrat avant le début du voyage à forfait et des économies de coûts et des revenus escomptés du fait d'une remise à disposition des services de voyage concernés. En l'absence de frais de résiliation standard, le montant des frais de résiliation correspond au prix du voyage à forfait moins les économies de coûts et les revenus réalisés du fait d'une remise à disposition des services de voyage.

11.2. Le voyageur a le droit de résilier le contrat de voyage à forfait sans payer de frais de résiliation si des circonstances exceptionnelles et évitables, survenant au lieu de destination, ont des conséquences importantes sur l'exécution du voyage à forfait ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. En cas de résiliation du contrat de voyage à forfait en vertu du présent article, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués au titre du voyage à forfait mais pas à un dédommagement supplémentaire.

11.3. L'organisateur rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom endéans les quatorze jours, le cas échéant diminués des frais de résiliation.

Article 12 : Non-conformité pendant le voyage

12.1. Le voyageur informe l'organisateur, sans retard de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat de voyage à forfait.

12.2. Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat de voyage à forfait, l'organisateur remédie à la non-conformité, sauf si cela :

1° est impossible, ou

2° entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité, le voyageur a droit à une réduction de prix ou un dédommagement conformément à l'article 15.

12.3. Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires. Il n'est pas nécessaire que le voyageur précise un délai si l'organisateur refuse de remédier à la non-conformité ou si une solution immédiate est requise.

12.4. Lorsqu'une part importante des services de voyage ne peut être fournie comme prévu, l'organisateur propose, sans supplément de prix pour les autres prestations, si possible de qualité égale ou supérieure. Lorsque les autres prestations proposées donnent lieu à un voyage à forfait de qualité inférieure, l'organisateur octroie au voyageur une réduction de prix appropriée. Le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat de voyage à forfait ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée.

12.5. Lorsqu'une non-conformité perturbe considérablement l'exécution du voyage à forfait et que l'organisateur n'y remédie pas dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, ce dernier peut résilier le contrat de voyage à forfait sans payer de frais de résiliation et demander, le cas échéant, une réduction de prix et/ou un dédommagement. Si le voyage à forfait comprend le transport de passagers, l'organisateur fournit également au voyageur le rapatriement. S'il s'avère impossible de proposer d'autres prestations ou si le voyageur refuse les autres prestations proposées, le voyageur a droit, s'il y a lieu, à une réduction de prix et/ou à un dédommagement, également sans résiliation du contrat de voyage à forfait.

12.6. Lorsqu'il est impossible, en raison de circonstances exceptionnelles et évitables, d'assurer le retour du voyageur comme prévu dans le contrat de voyage à forfait, l'organisateur supporte les coûts de l'hébergement nécessaires pour une durée maximale de trois nuitées par voyageur.

12.7. La limitation des coûts, visés dans 12.6, ne s'applique pas aux personnes à mobilité réduite, aux personnes les accompagnant, aux femmes enceintes, aux mineurs non accompagnés, ni aux personnes nécessitant une assistance médicale spécifique, à condition que l'organisateur ait été prévenu de leurs besoins particuliers au moins 48 heures avant le début du voyage à forfait.

12.8. L'organisateur ne saurait invoquer des circonstances exceptionnelles et évitables pour limiter sa responsabilité si le prestataire de transport concerné ne peut se prévaloir de telles circonstances en vertu de la législation applicable de l'Union européenne.

12.9. Le voyageur peut adresser des messages, demandes ou plaintes en rapport avec l'exécution du voyage à forfait directement au détaillant par l'intermédiaire duquel le voyage à forfait a été acheté. Le détaillant transmet ces messages, demandes ou plaintes à l'organisateur sans retard excessif.

Article 13 : Responsabilité du voyageur

Le voyageur répond du préjudice causé à l'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages, à leurs préposés et/ou à leurs représentants, par sa faute ou à la suite de la non-exécution de ses obligations contractuelles.

Article 14 : Responsabilité de l'organisateur ou du professionnel

14.1. L'organisateur est responsable de l'exécution des services de voyage compris dans le contrat de voyage à forfait, indépendamment du fait que ces services doivent être exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services de voyage.

14.2. Lorsque l'organisateur est établi en dehors de l'Espace économique européen, le détaillant établi dans un État membre est soumis aux obligations imposées aux organisateurs sauf s'il apporte la preuve que l'organisateur remplit les conditions stipulées dans la loi du 21 novembre 2017.

Article 15 : Réduction de prix et dédommagement

15.1. Le voyageur a droit à une réduction de prix appropriée pour toute période de non-conformité des services fournis, sauf si l'organisateur prouve que la non-conformité est imputable au voyageur.

15.2. Le voyageur a droit à un dédommagement approprié de la part de l'organisateur pour tout préjudice subi en raison de la non-conformité des services fournis. Le dédommagement est effectué sans retard excessif.

15.3. Le voyageur n'a droit à aucun dédommagement si l'organisateur prouve que la non-conformité est due :

1° au voyageur ;

2° à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat de voyage à forfait et que cette non-conformité revêt un caractère imprévisible ou inévitable, ou

3° à des circonstances exceptionnelles et évitables.

Article 16 : Obligation d'assistance

16.1. L'organisateur apporte sans retard excessif une assistance appropriée au voyageur en difficulté notamment :

1° en fournissant des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° en aidant le voyageur à effectuer des communications à distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

16.2. L'organisateur est en droit de facturer cette assistance si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur.

Article 17 : Procédure de plaintes

17.1. Si le voyageur a une plainte avant le départ, il doit l'introduire le plus vite possible et de façon probante auprès de l'organisateur ou du détaillant.

17.2. Les plaintes qui surviennent durant l'exécution du contrat de voyage à forfait doivent être introduites le plus vite possible sur place, de manière appropriée et pouvant servir de preuve, afin qu'une solution puisse être recherchée.

17.3. Les plaintes qui n'ont pas été résolues sur place de façon satisfaisante ou qu'il était impossible de formuler sur place doivent être introduites sans retard après la fin du voyage auprès de l'organisateur ou du détaillant de manière pouvant servir de preuve.

Article 18 : Procédure de conciliation

18.1. En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre eux.

18.2. Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de l'oshl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord.

18.3. Le secrétariat procuera aux parties un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ».

18.4. Conformément à la procédure décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.

18.5. L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Article 19 : Arbitrage ou Tribunal

19.1. Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante peut engager une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages ou une procédure devant le tribunal.

19.2. Le voyageur, qu'il soit partie demanderesse ou partie défenderesse, n'est jamais obligé d'accepter la compétence de la Commission de Litiges Voyages.

19.3. L'organisateur ou le détaillant qui est partie défenderesse ne pourra refuser une procédure d'arbitrage que si les montants revendiqués dépassent les 1.250 euros. Il dispose pour cela d'un délai de 10 jours civils à dater de la réception de la lettre recommandée ou du courriel avec accusé de réception signalant l'ouverture d'un dossier d'un montant de 1.251 euros ou plus à la Commission de Litiges Voyages.

19.4. Cette procédure d'arbitrage est soumise à un règlement des litiges, et peut être entamée après l'introduction d'une plainte auprès de l'entreprise même dès qu'il s'avère qu'une solution amiable n'a pu être trouvée ou dès que 4 mois se sont écoulés à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.

19.5. Le collège arbitral, composé paritairement, rend une sentence contraignante et définitive, conformément au règlement des litiges. Aucun appel n'est possible.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Nos conditions particulières sont d'application aux ventes de services de voyage à partir du 1^{er} juillet 2018 et font partie intégrante du contrat. Elles viennent en complément des conditions générales de la Commission de Litiges Voyages, des dispositions de la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage (« la Loi »), et le cas échéant des conditions contractuelles des fournisseurs des prestations de voyage.

VOYAGES À FORFAIT

Les conditions particulières suivantes sont d'application lorsque nous offrons en vente ou vendons des voyages à forfaits en tant qu'organisateur et en tant que détaillant.

1. OFFRES

Toutes nos brochures, annonces publicitaires, pages web ou offres sont élaborées de bonne foi et en fonction des données disponibles. Les cartes, photos et illustrations sont présentées à titre informatif et ne sont pas contractuelles.

Le voyageur accepte expressément que les informations précontractuelles qui lui sont communiquées peuvent faire l'objet de modifications avant la conclusion du contrat et que, sauf stipulation contraire, nos offres sont toujours « en demande » ou sous réserve de confirmation. Sauf stipulation contraire, elles sont valables pendant 30 jours.

Le voyageur nous autorise à corriger les éventuelles erreurs matérielles manifestes dans les informations précontractuelles que nous lui communiquons.

2. FORMATION DU CONTRAT

Sauf stipulation contraire expresse, le contrat d'organisation de voyages se forme lorsque nous confirmons l'offre au voyageur, de manière définitive et sans réserve et, si un acompte est réclamé, lorsque le voyageur a payé cet acompte.

3. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

3.1 Le prix couvre les services de voyage qui sont repris dans le contrat de voyage et comprend également toutes les taxes et tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires. Le voyageur devra, le cas échéant, supporter les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires dont nous ne pouvions raisonnablement avoir connaissance ou que nous ne pouvions raisonnablement calculer avant la conclusion du contrat, tels que des taxes touristiques ou d'accès à des facilités, des taxes d'entrée, des coûts, ...

Le voyageur nous autorise à corriger les éventuelles erreurs de prix manifestes.

3.2 Nous nous réservons le droit de majorer le prix en cas d'évolution :

1° du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, ou

2° du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du voyage à forfait, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports, ou

3° des taux de change en rapport avec le voyage à forfait.

En cas de baisse des coûts visés ci-dessus après la conclusion du contrat et avant la date de départ, le voyageur a le droit à une réduction proportionnelle. Dans ce cas, nous aurons le droit d'imputer des frais administratifs. Nous ne justifions ces frais qu'à votre demande expresse. Toute majoration de prix sera communiquée au voyageur sur un support durable, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait, assortie d'une justification et d'un calcul.

3.3 Sauf accord contraire, un acompte égal à 30 % du prix total du voyage avec un minimum de 100,00 € est dû au moment de la conclusion du contrat de voyage et le solde est payable au plus tard 30 jours avant le départ.

Si la réservation du voyage est effectuée moins de 30 jours avant la date de départ, le prix total du voyage doit être payé intégralement au moment de la réservation.

3.4 Les paiements en espèces ne sont acceptés que si le prix du contrat de voyage ne dépasse pas 3.000,00 €. Si le prix du contrat de voyage atteint ou dépasse 3.000,00 €, le paiement en espèces est autorisé à concurrence de 10 % du prix, avec un maximum de 3.000,00 €.

3.5 Toute facture non payée à son échéance porte de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard de 10 % par mois ainsi qu'un dédommagement forfaitaire de 10 % avec un minimum de 100,00 €.

La livraison des documents de voyage sera suspendue aussi longtemps que nos factures ne sont pas payées.

Alternativement, en cas de non-paiement des factures en-dehors des délais, nous avons le droit de résilier le contrat de voyage avec effet immédiat et après mise en demeure, et ce sans préjudice du droit pour nous de réclamer un dédommagement du préjudice que la résiliation nous cause, avec un minimum les frais d'annulation spécifiés à l'art. 4. Les acomptes payés par le voyageur seront imputés à ce dédommagement.

4. RÉSILIATION PAR LE VOYAGEUR

4.1 Toute résiliation par le voyageur doit nous parvenir par mail, fax ou lettre recommandée, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, à l'adresse indiquée à l'art 16. Les résiliations qui nous parviennent en dehors de nos heures d'ouverture sont censées avoir été reçues le jour ouvrable suivant.

4.2 En cas d'annulation par le voyageur, nous appliquerons les frais d'annulation suivants :

- Plus de 60 jours avant le départ : 10 % du prix total, avec un minimum de 100,00 € ;
 - De 59 à 31 jours avant le départ : 25 % du prix total, avec un minimum de 100,00 € ;
 - De 30 à 16 jours avant le départ : 50 % du prix total ;
 - De 15 jours jusqu'au jour du départ, ou en cas de non-présentation : 100 % du prix total.
- Les billets d'avion et les assurances sont toujours non-remboursables et seront soumis à des frais d'annulation de 100 %.

Dans le cas où nous agissons en tant que détaillant, les frais d'annulation de l'organisateur seront portés en compte, augmentés de nos frais administratifs. Tout éventuel remboursement interviendra en déduction des frais d'assurance et de visa.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT PAR LE VOYAGEUR

Toute modification du contrat par le voyageur entraînera des frais administratifs forfaitaires de 50,00 € par personne, en plus des éventuels frais administratifs de nos fournisseurs ou de l'organisateur si nous agissons comme détaillant.

Le voyageur accepte que toute modification demandée soit sujette à disponibilité et éventuels

ajustements de prix. Lorsque la modification demandée est indisponible ou si le prix varie trop et que le voyageur souhaite résilier le contrat de voyage, la résiliation sera soumise à nos conditions d'annulation. Les frais de modification seront en tout état de cause mis à charge du voyageur.

6. MODIFICATIONS DU CONTRAT PAR L'ORGANISATEUR

6.1 Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications mineures au contrat, une fois qu'il est formé. Dans ce cas, nous en informons le voyageur par support durable.

6.2 Nous nous réservons également le droit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans le contrat.

6.3 Lorsque des modifications significatives doivent être apportées au contrat ou lorsque le prix doit être augmenté de plus de 8 %, conformément à l'art. 20 de la Loi, le voyageur est tenu de nous informer de sa décision dans un délai de 5 jours à partir de la communication de la modification. En fonction des circonstances, ce délai peut être modifié. À défaut d'acceptation expresse de la modification, le contrat sera résilié de plein droit.

7. CESSIION DU CONTRAT

En cas de cession du contrat, et à condition que nous ayons pu constater que le cessionnaire répond à toutes les conditions applicables au contrat, le cédant et/ou le cessionnaire devront préalablement et solidairement s'acquitter des frais qui en résultent. Le voyageur est avisé que dans certains cas, les frais de cession peuvent comprendre le prix de la réservation d'une nouvelle prestation de voyage (comme par exemple dans le cas de billets d'avion et police d'assurance non cessibles ou remboursables).

8. NON-CONFORMITÉ ET ASSISTANCE

8.1 Le voyageur a l'obligation de nous informer sans retard de tout défaut de conformité qu'il constate sur place. Toute réclamation afférente à la non-conformité du forfait sera appréciée par l'organisateur en fonction des circonstances concrètes et de la nature du forfait réservé.

Le voyageur doit nous adresser ses réclamations par mail ou fax, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

8.2 Le voyageur a le droit d'adresser sa réclamation au détaillant par qui il a réservé le voyage. Dans ce cas, il adressera aussi toujours sa réclamation à l'organisateur.

8.3 Le voyageur est conscient que s'il ne nous informe pas correctement et immédiatement du défaut de conformité, il risque de nous priver de la possibilité de solutionner efficacement le problème rencontré. Les conséquences financières résultant du non-respect de l'obligation d'information par le voyageur pourront alors être à sa charge.

9. REponsabilité ORGANISATEUR

9.1 Nous sommes responsables de la bonne exécution des services de voyage dans leur ensemble lorsque nous agissons comme organisateur. Nous n'avons pas cette responsabilité lorsque nous agissons comme détaillant.

9.2 Notre responsabilité est limitée à trois fois le prix du forfait, sauf préjudices corporels causés intentionnellement ou résultant d'une négligence de notre part. Si l'un des services de voyage qui compose le forfait est soumis à une convention internationale, notre responsabilité est limitée conformément à cette convention internationale.

9.3 Nous ne sommes jamais responsables de l'exécution des prestations de voyage qui ne sont pas explicitement reprises au contrat et que le voyageur réserverait sur place sans nous en aviser (telles que des excursions ou activités supplémentaires).

10. FORMALITES DE VOYAGE

10.1 Le voyageur doit être en possession de documents d'identité valables pour se rendre dans le pays visité. Dans certains cas, une carte d'identité suffit, dans d'autres cas un passeport international est obligatoire (parfois valable jusqu'à six mois après la date de retour prévue) et dans d'autres cas un passeport valable et un visa.

10.2 Alors que nous essayons d'informer le voyageur belge ou mieux des formalités spécifiques à sa destination, il incombe au voyageur de s'assurer de la validité et de la conformité de ses documents de voyage.

Le voyageur non belge a l'obligation de s'informer auprès de son Ambassade ou autres instances diplomatiques afin de connaître les formalités auxquelles il est soumis. Nous déclinons toute responsabilité en cas de négligence de la part du voyageur à cet égard.

10.3 Le voyageur qui conclut le contrat de voyage a l'obligation de nous informer sur sa nationalité ainsi que celle des voyageurs pour qui il conclut le contrat et de nous communiquer toute information utile qui pourrait avoir des conséquences sur les documents de voyage requis.

11. SANTÉ

11.1. Nous ne pouvons pas connaître l'état de santé de tous les voyageurs. Le voyageur a donc l'obligation de se renseigner lui-même sur les formalités sanitaires à accomplir pour la destination choisie.

11.2 Le voyageur déclare qu'il est médicalement, physiquement et psychiquement apte à effectuer le voyage choisi. Le voyageur présentant une incapacité physique ou psychique, une incapacité ou restriction de mobilité, étant atteints d'une maladie nécessitant un traitement ou une assistance médicale et les femmes enceintes, doivent impérativement nous en informer, le cas échéant par la personne qui réserve le voyage en son nom. Nous nous réservons le droit de refuser un voyageur si, pour des raisons objectives et non-discriminatoires, il s'avère que celui-ci n'est pas apte à y participer.

11.3 Il est vivement recommandé au voyageur d'emporter avec lui le matériel et équipement adéquats en fonction de la nature du voyage, sauf lorsque ce matériel et équipement sont inclus dans le forfait. Nous ne saurons être tenus responsables en cas de la négligence du voyageur.

11.4 En matière de conditions de santé et de sécurité sur le lieu de destination, il est recommandé au voyageur de consulter le site web du SPF Affaires étrangères.

12. GARANTIE FINANCIÈRE

Comme l'exige la loi, nous disposons d'une garantie financière fournie par le Fonds de Garantie Voyages, Avenue de la Métrologie 8 à 1130 Bruxelles, n° de Police 9709.0510.03, afin de rembourser vos paiements et d'assurer votre patrimoine en cas d'insolvabilité.

13. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE

Notre responsabilité professionnelle est couverte par FONDS DE GARANTIE VOYAGES® Avenue de la Métrologie 8, B-1130 BRUXELLES.

14. VOLS

14.1 Les horaires de vols communiqués dans nos offres sont formulés sous toutes réserves. Tout changement d'horaire sera communiqué au plus vite au voyageur.

14.2 L'identité du transporteur effectif sera indiquée sur les documents de voyage fournis au voyageur en application du Règlement européen 2111/2005.

14.3 Le voyageur a l'obligation de se présenter à temps à l'embarquement et de disposer de tous ses documents de voyage. Nous ne saurons être tenus responsables en cas d'incidents tels que le refus d'embarquement, causé intentionnellement ou par la négligence du voyageur.

14.4 Le cas échéant, le voyageur a l'obligation de remplir une déclaration de perte, vol ou de dégâts causés à ses bagages auprès de la compagnie aérienne qui exécute le vol concerné.

14.5 Les compagnies aériennes figurant sur la liste noire de la Commission européenne en application du Règlement européen 2311/2005 du 14 décembre 2005 peuvent être retrouvées en suivant ce lien : https://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_en

15. PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Nous traitons vos données conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (2016/679) (« RGPD »). Ces données peuvent être, entre autres, vos noms, prénoms, adresses, e-mails, données bancaires, vos données de localisation ainsi que, de manière générale, toutes les données nécessaires à la préparation, l'organisation et l'exécution de votre voyage (documents d'identité, coordonnées des contrats d'assurances, etc.).

Ces données nous sont nécessaires pour traiter votre réservation, exécuter nos prestations, conformément au contrat, et respecter nos obligations légales et contractuelles. Ces données peuvent également être utilisées pour réaliser nos intérêts légitimes (tels que la promotion de nos activités, les enquêtes de satisfaction et les études statistiques) ainsi que nous permettre, le cas échéant, de gérer les plaintes et nous défendre en justice. Avec votre consentement, vos données pourront également être utilisées par nous pour vous adresser nos offres promotionnelles ou commerciales, par courrier électronique ou postal.

À ces fins, vos données peuvent ainsi être transférées à nos partenaires, privés ou publics, établis tant en Belgique que dans des États tiers. Ces partenaires peuvent intervenir, entre autres, dans l'exécution du présent contrat (transports, logements, services annexes, etc.) ou dans l'exécution des finalités mentionnées au paragraphe précédent. Nos partenaires garantissent un niveau de protection conforme aux principes inscrits dans le RGPD et ont conclu avec nous des contrats prévoyant des obligations spécifiques en matière de traitement des données à caractère personnel. En cas de transfert de vos données hors de l'Union européenne, nous veillons à imposer à nos partenaires les clauses standards recommandées par la Commission européenne.

Vos données sont également communiquées au SPF Economie et prestataires visés par et en application de la Loi du 25 décembre 2016 relative au traitement des données des passagers qui transposent la Directive 2016/681 du 27 avril 2016 relative à l'utilisation des données des dossiers passagers pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière.

Vos données sont conservées pendant toute la durée nécessaire à l'exécution des finalités reprises ci-dessus et, en tout état de cause, durant une période maximale de 10 ans à dater de l'exécution de nos dernières prestations.

En qualité de personne dont les données sont collectées, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données, ainsi qu'un droit d'opposition à la collecte de vos données. Vous pouvez également retirer votre consentement à traiter vos données, lorsque ce consentement constitue la seule base de traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés en nous envoyant un courrier ou un mail, à l'adresse reprise à l'article 16 (« Notification ») mentionnant votre nom, prénom et adresse ainsi que l'objet de votre correspondance. Pour être valablement traitées, votre demande doit être accompagnée d'une copie d'un document d'identité.

Vos réclamations relatives à la collecte et au traitement de vos données personnelles peuvent être aussi adressées à l'Autorité de Protection des Données (www.autoriteprotectiondonnees.be), située à 1000 Bruxelles, rue de la Presse 35.

16. NOTIFICATIONS

Sauf stipulation contraire, toute notification dans le cadre du contrat de voyage doit être faite aux adresses suivantes :

- Par lettre : Teralis asbl, Place Albert 1er 34 à 6031 Monceau-sur-Sambre OU Boulevard des Combattants 84 à 7500 Tournai.

- Par email : Monceau-sur-Sambre : info@teralis.be; Tournai : info.ty@teralis.be.

17. LITIGES

Tout litige survenant lors de la conclusion ou de l'exécution du contrat et qui ne serait pas soumis à la Commission de Litiges Voyages conformément aux conditions générales, ressort de la compétence des Tribunaux de Charleroi.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES POUR LA VENTE DE SERVICES DE VOYAGE

Article 1 : Champ d'application

Ces conditions générales sont d'application aux ventes de services de voyage à partir du 1 juillet 2018, tels que définis par la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage.

Article 2 : Information au voyageur préalable à la vente du service de voyage

L'organisateur ou le détaillant qui vend séparément en tant qu'intermédiaire un service de voyage procure au voyageur l'information suivante :

1. les principales caractéristiques du service de voyage ;
2. l'identité de l'entreprise (numéro d'entreprise, nom commercial, adresse, numéro de téléphone) ;
3. le prix total du service de voyage ;
4. les modalités de paiement ;
5. la procédure de traitement de plaintes en interne ;
6. la protection dont il bénéficie en cas d'insolvabilité ;
7. le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées.

Article 3 : Information de la part du voyageur

3.1 La personne qui conclut le contrat de service de voyage doit fournir à l'organisateur ou au détaillant tous les renseignements utiles qui pourraient influencer la conclusion du contrat ou le bon déroulement du voyage.

3.2 Si le voyageur fournit des renseignements erronés qui entraînent des coûts supplémentaires pour l'organisateur ou le détaillant, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

Article 4 : Insolvabilité

4.1 L'organisateur ou le détaillant qui vend séparément en tant qu'intermédiaire un service de voyage fournit une garantie pour le remboursement de tous les paiements qu'il reçoit de la part des voyageurs dans la mesure où le service de voyage n'est pas exécuté en raison de son insolvabilité.

4.2 Pour les services de voyage qui n'ont pas été exécutés, les remboursements sont effectués sans retard après que le voyageur en a fait la demande.

Article 5 : Traitement de plainte

L'organisateur ou le détaillant procure au voyageur l'information concernant la procédure de traitement de plaintes en interne.

Article 6 : Procédure de conciliation

6.1 En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre elles.

6.2 Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord.

6.3 Le secrétariat procurera aux parties un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ».

6.4 Conformément à la procédure décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.

6.5 L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Article 7 : Arbitrage ou Tribunal

7.1 Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante peut engager une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages ou une procédure devant le tribunal.

7.2 Le voyageur, qu'il soit partie demanderesse ou partie défenderesse, n'est jamais obligé d'accepter la compétence de la Commission de Litiges Voyages.

7.3 L'organisateur ou le détaillant qui est la partie défenderesse ne pourra refuser une procédure d'arbitrage que si les montants revendiqués dépassent les 1.250 euros.

Il dispose pour cela d'un délai de 10 jours civils à dater de la réception de la lettre recommandée ou du courriel avec accusé de réception signalant l'ouverture d'un dossier d'un montant de 1.251 euros ou plus à la Commission de Litiges Voyages.

7.4 Cette procédure d'arbitrage est soumise à un règlement des litiges, et peut être entamée après l'introduction d'une plainte auprès de l'entreprise même dès qu'il s'avère qu'une solution amiable n'a pu être trouvée ou dès que 4 mois se sont écoulés à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.

7.5 Le collège arbitral, composé paritairément, rend une sentence contraignante et définitive, conformément au règlement des litiges. Aucun appel n'est possible.

Secrétariat de la Commission de Litiges Voyages :

Téléphone : 02/277 62 15 (9h à 12h)

fax : 02/277 91 00

City Atrium, rue du Progrès 50, 1210 Bruxelles

E-mail : litiges-voyages@clv-gr.be



Fonds de Garantie Voyages

Avenue de la Métrologie 8

1130 Bruxelles

Tél : +32(0)2.240.68.00

ANNEXE 1 – PARTIE B – FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR DES CONTRATS DE VOYAGE À FORFAIT DANS DES SITUATIONS AUTRES QUE CELLES COUVERTES PAR LA PARTIE A.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un voyage à forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302, transposée par la loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux voyages à forfait. L'entreprise Teralis sera entièrement responsable de la bonne exécution du voyage à forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise Teralis dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le voyage à forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où Teralis deviendrait insolvable.

En cliquant sur l'hyperlien, le voyageur recevra les informations suivantes : [Droits essentiels prévus par la directive \(UE\) 2015/2302](#)

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le voyage à forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

- Il y a toujours au moins un professionnel qui est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou l'agent de voyages.

- Les voyageurs peuvent céder leur voyage à forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

- Le prix du voyage à forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage à forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du voyage à forfait, le voyageur peut résilier le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du voyage à forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du voyage à forfait, le professionnel responsable du voyage à forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

- Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage à forfait.

- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage à forfait, résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation appropriés et justifiées.

- Si, après le début du voyage à forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage à forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

- L'organisateur doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou, le cas échéant, le détaillant devient insolvable après le début du voyage à forfait et si le transport est compris dans le voyage à forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Teralis a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès du Fonds de Garantie Voyages. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme ou, le cas échéant, avec l'autorité compétente (Service public fédéral Economie, City Atrium C, rue du Progrès 50 à 1210 Bruxelles. Téléphone +32 800 120 33, Fax +32 800 120 57. E-mail info.eco@economie.fgov.be si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Teralis.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e)

Domicilié(e) à rue n°

Code postal Ville

GSM Téléphone

Adresse e-mail

Date de naissance

Réserve place(s) pour le voyage

du / / au / /

Chambre(s) souhaitée(s): chambre(s) standard double(s) single(s) triples(s)

Supplément au Château de Collonges chambre(s) confort double(s)

Supplément au Domaine de Val Ubaye chambre(s) avec balcon/terrasse double(s)

Nom, prénom et date de naissance des personnes accompagnantes :

Pour les voyages organisés en car, je souhaite embarquer à :

Ces lieux d'embarquement sont donnés à titre indicatif. Un minimum de 6 personnes est requis pour prévoir un arrêt. Ces lieux peuvent être modifiés en fonction des aléas du trafic et du nombre de participants.

Tournai Mons La Louvière Charleroi

Namur Habay-la-Neuve

Autre (à préciser) :

ASSURANCE DE VOYAGE

Afin de voyager en toute sécurité, Teralis vous conseille de souscrire une assurance de voyage et vous propose 3 formules différentes avec la compagnie d'assurances Assur Travel.

Je souhaite souscrire une assurance de voyage

Je ne souhaite pas souscrire une assurance de voyage

Annulation : 5,8 % du prix total du voyage (prime minimale 12 € / personne). Couverture à partir du jour de la souscription au voyage jusqu'au jour du départ. Annulation classique + annulation cas imprévus.

Assistance & Bagages : 4 % du prix total du voyage (prime minimale 5 € / personne). Couverture à partir du jour du départ jusqu'au dernier jour de votre voyage. Assistance + rapatriement + frais médicaux + bagages.

Multirisque : 7,5 % du prix total du voyage (prime minimale 12 € / personne). Couverture à partir du jour de la souscription au voyage jusqu'au dernier jour du voyage. Annulation classique + annulation cas imprévus + bagages + indemnités d'interruption de séjour + individuelle accident + assistance rapatriement + frais médicaux.

J'accepte de recevoir les informations et la newsletter relatives aux voyages organisés par Teralis

oui

non

Teralis traite les données à caractère personnel dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018.

Le client déclare avoir lu, pris connaissance et approuvé les conditions générales et particulières de vente reprises dans la brochure.

Fait à le / /

Signature client

Document à renvoyer à:

TERALIS ASBL

Place Albert 1er 34 à 6031 Monceau-sur-Sambre - Tél : 071/86 66 60 - info@teralis.be

Boulevard des Combattants 84 à 7500 Tournai - Tél : 069/76 56 25 - info.ty@teralis.be

Tous les renseignements repris dans cette brochure sont donnés de bonne foi et tels que connus et/ou communiqués par les prestataires de services au moment de l'impression de la présente. Les horaires et/ou itinéraires peuvent être modifiés selon les nécessités et/ou impératifs du voyage et/ou à la demande des autorités compétentes.

Ouvrez un compte
à vue gratuit en
5 minutes chrono.

Se lancer dans la banque mobile,
c'est aussi simple que ça.

Download in de
App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

95%
de clients
satisfaits,
on se donne
à 100% pour
y arriver.

Ouvrez maintenant un compte gratuit via Belfius Mobile.

Plus d'infos sur belfius.be/digital

Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles - IBAN BE23 0529 0064 6991 -
BIC GKCCBEBB - RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - N° FSMA 19649 A.

 **Belfius**
Banque & Assurances

Agence Charleroi-Tirou
Bd Tirou, 76-82
6000 CHARLEROI
071/20 97 30

Agence Marcinelle
Rue des Hiercheuses, 4
6001 MARCINELLE
071/60 61 40

Agence Gerpinnes
Avenue Albert 1er, 23
6280 GERPINNES
071/50 90 70

Agence Mont-sur-Marchienne
Avenue Paul Pastur 114
6032 MONT SUR MARCHIENNE
071/44 00 50

Agence Marchienne-au-Pont
Place du Perron 23
6030 MARCHIENNE AU PONT
071/29 75 30

Agence Montigny-le-Tilleul
Rue de Gozée 654
6110 MONTIGNY-LE -TILLEUL
071/29 71 70